

# Bulletin du Conseil communal

N° 6



Lausanne

Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016 – Première partie



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016

6<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 1<sup>er</sup> novembre 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

### Sommaire

<b>Ordre du jour</b> .....	561
<b>Première partie</b> .....	567
<b>Communications</b>	
Présentation du nouveau conciergerie de l'Hôtel de Ville .....	567
Décès de M <sup>me</sup> Sol Behar, ancienne conseillère du Conseil communal de Lausanne .....	567
Lettre de M. Philippe Mivelaz concernant le retrait de son postulat « Une centrale photovoltaïque au Chalet-à-Gobet » .....	567
Commission permanente de gestion Organisation du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 ..	568
Réponse de la Municipalité à la pétition de M. Alexander Omuku et consorts intitulée « STOP à la politique 'anti-jeune' de la ville de Lausanne » .....	569
Réponse de la Municipalité à la Question n <sup>o</sup> 3 de M. Henri Klunge, déposée le 6 septembre 2016, « Easyswap, où en sommes-nous ? » .....	571
<b>Communications – Dépôts</b>	
Question écrite de M. Pierre Oberson : « Information aux usagers de l'espace public lors de travaux importants nécessitant la fermeture de voies de circulation » .....	573
Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne - Modification de l'art. 87bis du <i>Règlement général de police</i> » ....	573
Postulat de M <sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise » .....	573
Postulat de M <sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Où sont passées les Journées sans voiture ? » .....	573
Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics » .....	574
Postulat de M. Pierre Oberson : « 'This is my street', et quoi encore ? » .....	574
Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau Quartier des Fiches à Lausanne ? » .....	574
Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? » .....	574
Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus » .....	574
Interpellation de M. Romain Felli : « Qui dois-je appeler si ma rue est cassée ? » .....	574
Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? » .....	575
Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Tour Taoua : une somme rondelette encaissée par l'entreprise immobilière Losinger Marazzi » .....	575

Interpellation urgente de M. Axel Marion et consorts : « Infrastructures sportives de Métamorphose : à quel stade en est-on ? » .....	575
Interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Et si ‘Gérard’ prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de ‘Métamorphose’ ? » .....	575
Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Modification de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (mendicité) : quelles conséquences pour Lausanne ? » ...	575
Interpellation de M <sup>me</sup> Laurence Mundinger-Jaccard et consorts : « Un café Philip Morris au Flon ? Qu’en dira-t-on ? » .....	576
<b>Questions orales</b> .....	576
<b>Postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l’opportunité d’être candidate à l’organisation d’une manche du championnat de formule E à Lausanne</b>	
Rapport .....	583
Discussion .....	585
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts : « Centre-ville. Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public »</b>	
Rapport .....	594
Discussion .....	597

**Ordre du jour****A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

**B. QUESTIONS ORALES****C. RAPPORTS**

R3. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du championnat de formule E à Lausanne. (SCS, SiL). LEONORE PORCHET.

R7. Postulat de M<sup>me</sup> Élisabeth Müller et consorts : « Centre-ville. Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public ». (FIM). PEDRO MARTIN.

R8. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « 'Food truck', quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). JACQUES PERNET.

R10. Rapport-préavis N° 2015/86 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher « Pour la création de nouvelles zones 30 dans le quartier sous-gare ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public ». (FIM). LEONORE PORCHET.

R11. Postulat de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht et consorts : « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l'accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine du bâti (nouvelles constructions, rénovations) concerné par la LHand ». (LEA). ROLAND PHILIPPOZ.

R12. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote ». (CD). FRANÇOIS HUGUENET.

R13. Rapport-préavis N° 2016/26 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres ». (FIM). ALICE GENOUD.

R14. Pétition du collectif des riverains de la Maison-Blanche et consorts (174 sign.) : « Développement des Râpes : de la cohérence S.V.P. ! » (LEA). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).

R15. Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telles qu'Airbnb ». (LEA). MARLENE VOUTAT.

R17. Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Une centrale photovoltaïque au Chalet-à-Gobet » (SiL). ALAIN HUBLER.

R18. Postulat de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht et consorts : « Pour rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et de Vieux-Moulin. Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entre-Bois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver ». (FIM). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.

R20a. Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (1913 sign.) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ». (CD)

R20b. Pétition de M. Georges Croset et consorts (1102 sign.) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).

R22. Rapport-préavis N° 2015/90 : Déploiement d'un système de localisation des deux-roues volés. Réponse au postulat de M. Henri Klunge. (SE, CD, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.

- R23a. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (LEA).
- R23b. Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud-Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (EJQ, SE, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.

**D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

**INITIATIVES**

- INI14. Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (5<sup>e</sup>/4.10.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI15. Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (5<sup>e</sup>/4.10.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI16. Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc ». (5<sup>e</sup>/4.10.16). DISCUSSION PREALABLE.

**INTERPELLATIONS**

- INT66. Interpellation de M. Vincent Brayer pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne. (7<sup>e</sup>/24.11.15) [LEA/12.5.16]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Johan Pain : « Les habitants et les commerçants de la Sallaz ont-ils vraiment mérité une nouvelle déception collective suite aux derniers aménagements réalisés sur la place ? » (16<sup>e</sup>/12.4.16) [FIM/26.5.16]. DISCUSSION.
- INT4. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelle intégration paysagère et environnementale pour les passerelles de mobilité douce projetées sur le territoire de la commune de Lausanne ? ». (20<sup>e</sup>/7.6.16) [FIM, LEA/26.8.16]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 15.11 (18 h et 20 h 30), 22.11 (18 h et 20 h 30), 6.12 (18 h et 20 h 30), 7.12 (19 h 30), 13.12 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 17.1 (18 h et 20 h 30), 31.1 (18 h et 20 h 30), 14.2 (18 h et 20 h 30), 7.3 (18 h et 20 h 30), 21.3 (18 h et 20 h 30), 4.4 (18 h et 20 h 30), 2.5 (18 h et 20 h 30), 9.5 (18 h et 20 h 30), 23.5 (18 h et 20 h 30), 30.5 (18 h et 20 h 30), 13.6 (18 h et 20 h 30), 14.6 (19 h 30), 27.6 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 22.8 (de 18 h à 20 h), 5.9 (18 h et 20 h 30), 19.9 (18 h et 20 h 30), 3.10 (18 h et 20 h 30), 31.10 (18 h et 20 h 30), 14.11 (18 h et 20 h 30), 21.11 (18 h et 20 h 30), 5.12 (18 h et 20 h 30), 6.12 (19 h 30), 12.12 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

**POUR MÉMOIRE**

**I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)**

- 26.2.13 Projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (CD). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

- 9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALERY BEAUD).
- 15.3.16 Rapport-préavis N° 2016/10 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sarah Frund « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous » et au postulat de M. Denis Corboz « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (CD, FIM, LEA, SE, SCS). SANDRINE SCHLIENGER.
- 12.4.16 Postulat de M. David Payot et consorts pour une médiation administrative communale. (CD). NICOLAS TRIPET.
- 12.4.16 Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 10.5.16 Postulat de M<sup>me</sup> Éliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration communale lausannoise ». (FIM). VALENTIN CHRISTE.
- 10.5.16 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 10.5.16 Postulat de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ». (CD). GAËLLE LAPIQUE.
- 24.5.16 Rapport-préavis N° 2016/33 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ». (SCS). GAËLLE LAPIQUE.
- 24.5.16 Rapport-préavis N° 2016/35 : Réponse au postulat de M. Gilles Meystre « (En)otourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ». (LEA, CD). DENIS CORBOZ.
- 24.5.16 Pétition de M<sup>me</sup> et M. Carole et Olivier Jaques et consorts (83 sign.) : « Lausanne – Echallens – Bercher (LEB), communes de Lausanne et Prilly. 'Lausanne-Chauderon – Union-Prilly' : nouveau tunnel ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (ALICE GENOUD).
- 7.6.16 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social ». (SCS, EJQ). ALAIN HUBLER.
- 7.6.16 Rapport-préavis N° 2016/38 : Aéroport régional Lausanne – La Blécherette. Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB). (CD). VINCENT BRAYER.
- 7.6.16 Pétition de M<sup>mes</sup> Marie-Christine Baume, Mireille Cornaz et consorts (404 sign.) : « Pour sauver la forêt de Bois-Mermet ». (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS (LEONORE PORCHET).
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/39 : Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ». (LEA, EJQ, CD). DANIEL DUBAS.
- 23.8.16 Préavis N° 2016/41 : Politique communale en matière de drogues. (SCS, SE). VINCENT BRAYER.
- 23.8.16 Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquoz et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.

- 23.8.16 Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « STOP au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! » (LEA). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 23.8.16 Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Après Lausanne capitale olympique, Lausanne capitale verte ? » (CD, LEA). GIANNA MARLY.
- 23.8.16 Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Pour un tram sans barreau ». (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 23.8.16 Préavis N° 2016/42 : Règlement général de police de la Commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article permettant l'instauration d'amendes d'ordre pour sanctionner onze infractions relatives à la propreté urbaine. (SE, CD, FIM, LEA). STEPHANE WYSSA.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/43 : Politique en matière de prostitution de rue. Réponse à trois postulats (Jean-Luc Laurent ; Henri Klunge ; Philipp Stauber). (SE, FIM, SCS). LEONORE PORCHET.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/44 : Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIM). ROMAIN FELLI.
- 23.8.16 Préavis N° 2016/45 : Halle du Boscal, route des Corbessières 4 à Lausanne. Mise en conformité de la halle. (LEA). GUY GAUDARD.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE). ROLAND PHILIPPOZ.
- 6.9.16 Préavis N° 2016/47 : Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les Lausannois. (SiL). ALAIN HUBLER.
- 6.9.16 Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (6619 sign.) : « Sauvons la forêt du Flon, rampe Vigie-Gonin, non merci ! ». (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS.
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/50 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « Un hommage à M<sup>me</sup> Françoise Giroud en l'honneur des 100 ans de sa naissance à Lausanne ». (CD). MANUEL DONZE.
- 4.10.16 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord ». (CD). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.
- 4.10.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). JACQUES PERNET.
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 1.11.16 Rapport N° 2016/52 : Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2016 (CD, SE, SCS, LEA, EJQ, FIM, SiL). COMMISSION DE GESTION (YVAN SALZMANN, PRESIDENT).
- 1.11.16 Préavis N° 2016/53 : Plan de quartier « Valentin – Riant-Mont » concernant les terrains sis en bordure du Valentin entre l'avenue de Riant-Mont, la rue du Valentin et la rue des Glaciers. Abrogation du plan de quartier n° 461 du 22 janvier 1965. (CD). ALAIN HUBLER.
- 1.11.16 Préavis N° 2016/54 : Métamorphose. Plan partiel d'affectation « Écoquartier des Plaines-du-Loup – étape 1 ». Projet routier lié au PPA. Création des dessertes internes. (CD, FIM). BENOIT GAILLARD.

- 1.11.16 Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). FILIPPO RIVOLA.
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». (LEA). GILLES MEYSTRE.
- 1.11.16 Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- 1.11.16 Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres ». (FIM, CD). LEONORE PORCHET.
- 1.11.16 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). ARNAUD BOUVERAT.
- 1.11.16 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL ». (CD, FIM). GRAZIELLA SCHALLER.
- 1.11.16 Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (CD). PHILIPPE DUCOMMUN.
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). DIANE WILD.
- 1.11.16 Postulat de M. Henri Klunge : « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? » (SE, CD).
- Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local ». (SE, CD). VERONIQUE BEETSCHEN.
- 1.11.16 Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Réévaluation des moyens d'intervention des services de première intervention ». (SE). JANINE RESPLENDINO.
- 1.11.16 Préavis N° 2016/55 : Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers. (CD). SEBASTIEN KESSLER.
- 1.11.16 Préavis N° 2016/56 : Crédit-cadre 2017-2021 (législature 2016-2021) pour l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution électrique. (SiL). JEAN-PASCAL GENDRE.

## II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? » (5<sup>e</sup>/27.10.15) [LEA]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? » (5<sup>e</sup>/27.10.15) [FIM]. DISCUSSION.
- 16.2.16 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? » (13<sup>e</sup>/16.2.16) [FIM]. DISCUSSION.
- 1.3.16 Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Quelle est l'implication concrète de la Commune de Lausanne dans la gestion de la compagnie du LEB ? » (14<sup>e</sup>/1.3.16) [FIM]. DISCUSSION.
- 12.4.16 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Le Festival de la Cité a-t-il un cœur ? » (16<sup>e</sup>/12.4.16) [CD]. DISCUSSION.

- 26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17<sup>e</sup>/26.4.16) [CD, SE]. DISCUSSION.
- 7.6.16 Interpellation de M. Valéry Beaud : « Quel écoquartier à Malley ? ». (20<sup>e</sup>/7.6.16) [CD, FIM]. DISCUSSION.
- 23.8.16 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Mise à jour du règlement pour la Municipalité de Lausanne, édition décembre 2010 ». (2<sup>e</sup>/23.8.16) [CD, FIM]. DISCUSSION.
- 23.8.16 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Faillite de la plateforme bio-locale à Cery. La fin d'un rêve ou accident de parcours ? » (2<sup>e</sup>/23.8.16) [EJQ, LEA]. DISCUSSION.
- 6.9.16 Interpellation de M. Pierre Conscience : « RIE 3 : des millions de pertes annuelles pour la Ville de Lausanne ». (3<sup>e</sup>/6.9.16) [FIM]. DISCUSSION.
- 6.9.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Et maintenant place aux prières dans la rue au cœur de Lausanne ». (3<sup>e</sup>/6.9.16) [SE, EJQ]. DISCUSSION.
- 6.9.16 Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Assistant de police, policier ou perceuteur de taxes, il faut choisir... » (3<sup>e</sup>/6.9.16) [SE]. DISCUSSION.
- 20.9.16 Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? » (4<sup>e</sup>/20.9.16) [LEA, CD]. DISCUSSION.
- 20.9.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SCS]. DISCUSSION.
- 20.9.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SE]. DISCUSSION.
- 20.9.16 Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « Psy payé, sachons prioriser ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [EJQ]. DISCUSSION.
- 20.9.16 Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Je cache, tu caches, on cache un migrant... ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SE]. DISCUSSION.
- 20.9.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Sécurité routière : une vidéo de promotion de la sécurité des utilisateurs de l'espace public a-t-elle directement trouvé sa place aux archives de la Ville ? ». (4<sup>e</sup>/20.9.16) [SE]. DISCUSSION.
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16). DISCUSSION.
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5<sup>e</sup>/4.10.16). DISCUSSION.
- 4.10.16 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Insécurité au centre-ville et 'Lôz'anges gardiens' : quid de la police ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16). DISCUSSION.
- 4.10.16 Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5<sup>e</sup>/4.10.16). DISCUSSION.

### Première partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Eliane Aubert, Jean-François Cachin, Claude Calame, Benoît Gaillard, Claude Nicole Grin, Françoise Longchamp, Vincent Rossi, Sandrine Schlienger, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Philippe Ducommun, Cédric Fracheboud, Jean-Pascal Gendre, Sara Gnoni, Fabrice Moscheni.

Membres présents	86
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	5
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

### Communication

Présentation du nouveau conciergerie de l'Hôtel de Ville

**Le président** : – Je vous annonce que M. Vitor Rodrigues est l'un des nouveaux concierges de l'Hôtel de Ville. Je le prie de venir devant, en lui souhaitant la bienvenue et une bonne prise de fonction. (*Applaudissements.*)

---

### Communication

Décès de M<sup>me</sup> Sol Behar, ancienne conseillère du Conseil communal de Lausanne

**Le président** : – J'ai une nouvelle triste à vous communiquer : M<sup>me</sup> Sol Behar est décédée dans sa 79<sup>e</sup> année. C'est une ancienne conseillère communale lausannoise, qui a siégé de 1998 à 2001. Je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence.

*L'assemblée se lève et observe une minute de silence.*

---

### Communication

Lettre de M. Philippe Mivelaz concernant le retrait de son postulat « Une centrale photovoltaïque au Chalet-à-Gobet »

Lausanne, le 29 octobre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente je vous informe du retrait de mon postulat cité en titre qui est inscrit au point R17 de l'ordre du jour de notre prochaine séance du Conseil communal.

Mon initiative visait à développer l'installation de centrales photovoltaïques sur des terrains déjà affectés à une autre destination, en dehors des grandes toitures, principalement des parkings. Comme le démontre l'excellent rapport du président de la commission en charge de l'examen du postulat, la société Si-REN a déjà identifié plusieurs sites susceptibles d'accueillir de telles infrastructures. Le dépôt de mon postulat a permis d'ajouter le parking du Chalet-à-Gobet à la liste des sites étudiés.

L'acceptation éventuelle du postulat par le Conseil communal aurait pour effet de mettre le site du Chalet-à-Gobet comme projet prioritaire. Ce n'est pas le but principal du postulat. Il appartient à Si-REN de faire la pesée des intérêts pour favoriser tel ou tel site, d'en fixer les plus adaptés et ceux qui se réaliseront en priorité.

Je dois également tenir compte de l'opposition de la majorité de la commission, justifiée par l'impact qu'aurait le projet sur le paysage.

Le rapport de M. Hubler, qui relate fidèlement la présentation des projets de Si-REN, répond à mon sens de manière satisfaisante à mon initiative.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes salutations les meilleures.

(Signé) *Philippe Mivelaz, conseiller communal*

---

## Communication

Commission permanente de gestion

Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

Lausanne, le 3 octobre 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 29 août 2016, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit :

Président :	M. Yvan Salzmänn, socialiste
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Claude-Alain Voiblet, libéral-conservateur
2 <sup>e</sup> vice-présidente :	M <sup>me</sup> Claude Nicole Grin, Les Verts
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	M. Maurice Calame, libéral-radical
	M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste
SECURITE ET ECONOMIE	M. Arnaud Bouverat, socialiste
	M <sup>me</sup> Janine Resplendino, Ensemble à Gauche
SPORTS ET COHESION SOCIALE	M. Pierre Conscience, Ensemble à Gauche
	M <sup>me</sup> Claude Nicole Grin, Les Verts
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT	M. Jean-Marie Fürbringer, Le Centre
ET ARCHITECTURE	M. Claude-Alain Voiblet, libéral-conservateur
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M <sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel, libérale-radical
	M <sup>me</sup> Carine Carvalho Arruda, socialiste
FINANCES ET MOBILITE	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical
	M <sup>me</sup> Karine Roch, Les Verts
SERVICES INDUSTRIELS	M. Jean-Luc Chollet, UDC
	M <sup>me</sup> Gianna Marly, socialiste

Conseil communal de Lausanne :

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition de M. Alexander Omuku et consorts intitulée « STOP à la politique 'anti-jeune' de la ville de Lausanne »

Lausanne, le 29 septembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 19 janvier 2016, M. Alexander Omuku et consorts ont déposé auprès du Conseil communal une pétition intitulée « STOP à la politique "anti-jeune" de la ville de Lausanne ». La Commission des pétitions a traité cet objet le 7 mars 2016 et l'a renvoyé à la Municipalité pour étude et communication. Dans sa séance du 23 août 2016, le Conseil communal a confirmé la décision de la commission précitée.

Cette pétition demandait à la Municipalité de cesser de mener une politique jugée défavorable aux jeunes en levant des mesures d'interdiction relatives à l'usage des parcs de la ville, plus particulièrement au parc du mudac. Les pétitionnaires demandaient également à la Municipalité de mener une démarche de conciliation en cas de conflit avec le voisinage, de développer une politique de prévention de proximité dans les parcs concernant les règles d'usage et d'acquiescer trois cents nouvelles poubelles.

La Ville de Lausanne offre à sa population et aux visiteurs de nombreux parcs publics, promenades et jardins de grande qualité. Toutefois, pour que ces espaces publics restent des lieux conviviaux et que la qualité de vie dans les parcs et leurs alentours soit préservée, des règles ont dû être fixées afin de limiter les nuisances et faire en sorte que l'usage de ces espaces publics se fasse dans le respect des uns et des autres. Ces directives, les Dispositions réglementaires des espaces verts de la Commune de Lausanne (DREV) s'appliquent dans tous les parcs publics et à tous leurs usagers.

Les principales règles en vigueur dans les parcs lausannois sont les suivantes :

- « Utilisation de grills jetables interdite sur les pelouses, sur le mobilier ou à proximité de celui-ci, afin de parer à toute détérioration irréversible sur les sols et l'environnement des parcs.
- Feux et barbecues interdits, sauf dans les parcs dûment équipés à cette fin.<sup>1</sup>
- Evacuation des déchets ou dépôt dans les poubelles et bennes prévues à cet effet.
- Accès des parcs interdit aux véhicules à moteur, hors véhicules de service. Les dispositions générales de la loi sur la circulation routière s'appliquent en matière d'accès et de stationnement.
- Camping et bivouacs strictement interdits.
- Emploi d'appareils ou de dispositifs de diffusion sonore amplifiée par haut-parleurs de forte puissance interdit. »

Les DREV permettent, en outre, à la Municipalité d'interdire la diffusion de musique dans certaines zones proches des habitations. Elle y a uniquement recours dans le cas du talus Curtat dit « parc du mudac ».<sup>2</sup> Ces dispositions offrent également la possibilité à la Municipalité d'interdire la consommation d'alcool dans certains périmètres, notamment pour protéger la sécurité des usagers des parcs. Elle n'a cependant jamais recouru à cette disposition. Ainsi, hormis les restrictions spécifiques au parc du mudac, il convient de souligner que les espaces verts publics lausannois sont accessibles à la population en permanence et que, par ailleurs, la diffusion de musique à un niveau sonore raisonnable, de

<sup>1</sup> Les parcs dûment équipés à cette fin sont les espaces verts situés au bord du lac (zone Vidy-Bourget, excepté les surfaces sportives et la réserve ornithologique).

<sup>2</sup> Au-delà des DREV, dans les parcs comme dans le reste de la ville, la Municipalité est compétente pour les mesures nécessaires au maintien de la tranquillité publique.

même que, comme indiqué précédemment, la consommation d'alcool, y sont autorisées pour autant que la tranquillité publique ne soit pas troublée.<sup>3</sup>

Les différents services de la Ville fournissent un effort particulier de nettoyage et ont mené un important travail de sensibilisation au ramassage des déchets dans les espaces verts lausannois. Au quotidien, plusieurs services s'attachent ainsi à ce que la qualité de vie dans les parcs publics et leurs alentours soit respectée. Il s'agit notamment du Service des parcs et domaines (SPADOM), du Groupe propreté espace public (GPEP) du Service de la propreté urbaine, de la Police, et, depuis l'automne dernier, des correspondants de nuit, dont la mission principale est de prévenir les incivilités liés à la fête, en rappelant les règles d'usage aux noctambules. Ces derniers contribuent également à prévenir et désamorcer les conflits entre usager-ères-s des espaces publics et le voisinage. De plus, après une première campagne d'information et de sensibilisation menée en 2015, la Municipalité est en train de renforcer les moyens d'informations sur les DREV avec la pose de panneaux, dans l'ensemble des parcs, rappelant les principales règles d'usage. Des actions ponctuelles sont également menées par le SP ADOM, comme le samedi 25 juin 2016 au Parc du Bourget pour sensibiliser la population à la question du littering.

En cas de problème de cohabitation entre usagers des parcs et riverains, la Municipalité a toujours privilégié le dialogue entre parties prenantes. Concernant le parc du mudac, la Municipalité a mis un accent particulièrement fort sur la médiation entre usagers du parc et les riverains. Cependant, la très forte fréquentation et la configuration particulière des lieux ont nécessité des règles particulières, même en journée. En effet, malgré toute une série de mesures, la situation s'était péjorée pour les riverains et, le 7 juillet 2015, une pétition a été adressée à la Municipalité lui demandant d'interdire de jouer ou de diffuser de la musique, de faire respecter le repos nocturne et de lutter contre les incivilités. Plusieurs séances ont été organisées avec les habitants, les gymnasiens, la direction du gymnase de la Cité et les utilisateurs réguliers du lieu, les autorités municipales et les services concernés de la Ville et du canton, afin de mieux appréhender les difficultés rencontrées et rechercher des solutions, notamment lors des rencontres du vendredi en fin d'après-midi, moment posant le plus de problèmes pour les riverains.

A la suite de ces rencontres, une convention imposant un certain nombre de règles de conduite aux gymnasiens lorsqu'ils organisent des manifestations sur le domaine public, a été signée entre le comité des gymnasiens, la direction des gymnases et la Ville de Lausanne, puis par l'ensemble des comités de gymnases de Lausanne. Enfin, des places attractives supplémentaires de pique-nique, aménagées par le Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique du canton de Vaud (SIPaL), en collaboration avec les services de la Ville et la direction du gymnase, ont en outre été offertes aux gymnasiens.

La concertation avec les parties prenantes menée par la Ville et les mesures prises ont permis d'améliorer significativement la qualité de vie des riverains. La Municipalité salue les efforts des jeunes sur le rangement et les nettes améliorations constatées sur ce point depuis un an. Le parc est remis en état lorsque les gymnasiens quittent les lieux entre 20h et 21 h. Leur participation aux séances de médiation et les bons contacts qu'entretiennent les correspondants de nuit avec eux constituent de vrais points de satisfaction qui ont permis à la situation de s'améliorer. La concertation avec toutes les parties prenantes va néanmoins se poursuivre à l'avenir. En effet, pendant l'année scolaire, le parc reste très fréquenté les vendredis soirs lorsque les températures sont clémentes. Il convient de veiller à ce que la situation ne se péjore pas à nouveau tant sous l'angle de la tranquillité des riverains que de celui du respect des lieux.

S'agissant de la politique menée par la Municipalité à l'égard des jeunes, nombreuses sont les mesures qui reflètent notre volonté d'offrir des activités alternatives, notamment en soirée. Il s'agit entre autres de l'ouverture prolongée des salles de gym les soirs de fin de

---

<sup>3</sup> A noter que dans l'espace public en général, la consommation d'alcool est autorisée. Les boissons alcooliques peuvent en revanche être confisquées aux personnes troublant l'ordre public selon le règlement général de police (RGP).

semaine et de week-end durant la saison hivernale, du subventionnement des activités nocturnes pour les jeunes (clubs subventionnés tels que le Romandie et les Docks), de l'activité des travailleurs sociaux hors murs et du financement des centres socioculturels et maisons de quartier dans différents quartiers de la Ville.

En conclusion, la Municipalité, qui se préoccupe clairement de la question de la qualité de vie en ville, considère que les directives en vigueur dans les espaces verts lausannois sont nécessaires pour que ces espaces publics restent des lieux conviviaux et que la qualité de vie dans les parcs et leurs alentours soit préservée.

Elle estime également que la Ville déploie d'ores et déjà des efforts importants au travers de sa politique de prévention menée dans les parcs et qu'elle privilégie autant que possible la concertation en cas de problèmes de cohabitation entre usagers des parcs et riverains. La Municipalité n'entend pas interdire les rassemblements dans l'espace public, ni d'ailleurs fermer les parcs, mais veille à assurer un équilibre entre les intérêts des riverains à pouvoir résider paisiblement dans leur quartier et les usagers des parcs, jeunes ou autres, à se rassembler. Enfin, la Municipalité estime, plus globalement, qu'elle s'engage fortement dans une politique en faveur des jeunes et dans la promotion des loisirs qui leur sont destinés.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Oscar Tosato*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 3 de M. Henri Klunge, déposée le 6 septembre 2016, « Easyswap, où en sommes-nous ? »

Lausanne, le 13 octobre 2016

### **Rappel**

*En 2008, l'association easyswap voyait le jour, grâce au soutien financier de la ville de Lausanne, mais surtout grâce aux services sociaux de la ville, qui ont créé et chapeauté cette association. Le but de cette association était de proposer un échange de service, principalement pour les personnes touchant le revenu d'insertion. Cet échange de services se monnayait alors en swap, monnaie virtuelle et locale. Maintenant, cette association s'occupe de donner des cours d'informatique aux séniors. L'échange de services ne faisant plus partie de ses prérogatives.*

*S'en suivent les questions suivantes :*

- 1. Quelle somme la commune a-t-elle investi, par son budget ou celui des services sociaux pour créer cette monnaie ?*
- 2. La monnaie easyswap existe-elle encore ? Si non, pourquoi ? Si oui avec quelle utilité ?*
- 3. La monnaie easyswap pourrait-elle être utilisée comme monnaie locale ?*

## Préambule

L'Association easyswap a lancé en 2008, avec le soutien du Service social Lausanne (SSL), un site internet pour l'échange de biens et de services entre Lausannois-es : [www.easyswap.org](http://www.easyswap.org). Ce site devait notamment permettre aux personnes sans emploi, bénéficiaires du revenu d'insertion ou de l'indemnité de chômage, d'améliorer leur revenu disponible, de sortir de leur isolement et de valoriser leurs compétences. L'utilisateur du site pouvait, par exemple, acquérir une bicyclette contre des cours d'allemand. Afin de faciliter cet échange, le cours d'allemand n'étant pas nécessairement offert en même temps que l'acquisition de la bicyclette, ni dispensé au propriétaire de cette dernière mais à une autre personne, une monnaie virtuelle avait été créée : le swap (un swap valait un franc suisse). Le swap n'était pas déductible du revenu d'insertion ou de l'indemnité de chômage, ni imposable.

Le site a fonctionné jusqu'en 2015. Il aura compté jusqu'à 3'500 utilisateurs et donné lieu à plus de 1'600 échanges. Si l'intérêt de la démarche a ainsi été démontré, le volume des échanges est resté très insuffisant pour assurer le financement à long terme de l'administration du site ainsi que le développement, devenu indispensable, d'une version Android et IOS (smartphones, tablettes). Pour comparaison, anibis.ch compte un million d'utilisateurs et c'est en moins d'une heure qu'il enregistre 1'600 ventes.

Il s'est avéré que, pour être couronné de succès, easyswap.org eût nécessité des investissements très importants qui n'étaient ni à la portée de l'Association, ni du SSL. L'Association a conclu des partenariats avec les universités de Lausanne et de Neuchâtel dans l'espoir de relancer le site, mais sans parvenir à élargir suffisamment sa base d'utilisateurs.

Ainsi, dès 2013, l'Association easyswap a recentré ses activités sur la formation web des seniors (voir à ce sujet le rapport-préavis N° 2013/06 « Politique sociale de la vieillesse. Réponses aux postulats Picard "Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit des aînés" et "Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne" et au postulat Wermelinger "Espace Riponne : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés" »), avec le soutien de la fondation Grümbach et du SSL.

Il convient encore de relever qu'easyswap a également permis de créer des mesures d'insertion en faveur de bénéficiaires du revenu d'insertion, notamment avec le concours du Service du travail (Emplois temporaires subventionnés de la Ville de Lausanne -ETSL).

### Réponse de la Municipalité

*1. Quelle somme la commune a-t-elle investi, par son budget ou celui des services sociaux, pour créer cette monnaie ?*

La Commune a investi, par le biais du Fonds pour le développement durable, la somme de CHF 130'000.- pour le projet easyswap. Ont ainsi été financés, de 2008 à 2012 : l'acquisition du matériel informatique, le développement du site, les salaires des administrateurs, le loyer, la communication, un avis de droit.

*2. La monnaie easyswap existe-elle encore ? Si non, pourquoi ? Si oui avec quelle utilité ?*

Non, le swap n'existe plus. Le nombre d'utilisateurs n'était pas suffisant pour assurer le fonctionnement du projet qui visait essentiellement à faciliter l'échange de biens et de savoirs.

3. *La monnaie easyswap pourrait-elle être utilisée comme monnaie locale ?*

Non, le swap n'existe plus. Cependant, la Municipalité poursuit ses réflexions sur l'utilisation d'une monnaie locale. Le Conseil communal est par ailleurs nanti de cette question à travers plusieurs interventions.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 13 octobre 2016.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

**Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Pierre Oberson : « Information aux usagers de l'espace public lors de travaux importants nécessitant la fermeture de voies de circulation »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

(Signé) *Pierre Oberson*

---

**Communication – Dépôt**

Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne - Modification de l'art. 87bis du *Règlement général de police* »

Lausanne, le 3 octobre 2016

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 5 cosignataires*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

(Signé) *Léonore Porchet et 1 cosignataire*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Où sont passées les Journées sans voiture ? »

Lausanne, le 31 octobre 2016

(Signé) *Céline Misiego et 1 cosignataire*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

(Signé) *Romain Felli et 2 cosignataires*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Pierre Oberson : « ‘This is my street’, et quoi encore ? »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

(Signé) *Pierre Oberson*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau Quartier des Fiches à Lausanne ? »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

(Signé) *Nicola Di Giulio*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? »

Lausanne, le 25 octobre 2016

(Signé) *Valéry Beaud et 6 cosignataires*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

(Signé) *Philipp Stauber*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Romain Felli : « Qui dois-je appeler si ma rue est cassée ? »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

(Signé) *Romain Felli*

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? »

Lausanne, le 25 octobre 2016

(Signé) *Jean-Christophe Birchler*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Tour Taoua : une somme rondelette encaissée par l'entreprise immobilière Losinger Marazzi »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

(Signé) *Hadrien Buclin*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Axel Marion et consorts : « Infrastructures sportives de Métamorphose : à quel stade en est-on ? »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

(Signé) *Axel Marion et 4 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Et si 'Gérard' prédisait le devenir ou la fin des projets sportifs de 'Métamorphose' ? »

Lausanne, le 31 octobre 2016

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz et 6 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Modification de la Loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 (mendicité) : quelles conséquences pour Lausanne ? »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> novembre 2016

(Signé) *Alain Hubler et 7 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

## Communication – Dépôt

Interpellation de M<sup>me</sup> Laurence Munding-Jaccard et consorts : « Un café Philip Morris au Flon ? Qu'en dira-t-on ? »

Lausanne, le 24 octobre 2016

(Signé) *Laurence Munding-Jaccard et 6 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

## Questions orales

Question

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Ma question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Dans *Le Courrier* du 5 octobre, on pouvait lire un article nommé « La police va envoyer un migrant à Davos », dans lequel le Collectif Jean Dutoit accuse des agents de la Police municipale de Lausanne d'abus de pouvoir. Deux d'entre eux auraient acheté à un migrant un billet de train pour Davos avec l'argent qu'ils lui ont confisqué. Ce cas, selon l'article, ne serait pas isolé à Lausanne. Certains officiers et policiers de la Ville vont même jusqu'à cacher leur numéro de matricule. Mes questions sont donc les suivantes : la Municipalité peut-elle confirmer ou infirmer l'existence de ces pratiques ? Quelles sont les mesures envisagées par la Municipalité pour pallier cette situation ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Nous confirmons la pratique, qui se limite toutefois à un nombre extrêmement restreint de cas. Elle obéit à un cadre réglementaire qui s'applique dans l'ensemble du canton.

Question

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts)** : – Ma question s'adresse à Pierre-Antoine Hildbrand. Cela concerne une nouvelle lue dans la presse sur des fermetures de guichets postaux. Il paraît qu'environ onze guichets seraient concernés dans le Canton de Vaud. Ma question est la suivante : est-ce que la Municipalité a vent de guichets qui se fermeraient à Lausanne et, le cas échéant, dans quels quartiers ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Municipalité a appris, par les mêmes canaux que le Conseil communal, l'existence des plans menaçant des offices et des agences postales. C'est évidemment un sujet qui préoccupe régulièrement la Municipalité. Nous n'avons, pour l'heure, pas d'indication d'infrastructures lausannoises touchées par ces mesures, mais nous ne pouvons malheureusement pas l'exclure. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

Question

**M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV)** : – Le Service scolaire a prié les commissions d'établissement d'organiser une nouvelle élection des parents et demande à ce qu'une première séance se fasse le jour même de ces élections, alors que les représentants du Conseil communal n'ont toujours pas été nommés. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une date, puisqu'on nous a tellement pressés pour cette organisation d'élection ? La prochaine est le 14 novembre pour le Belvédère, et on n'a toujours pas de nouvelles concernant ces nominations.

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Merci de votre question, qui permet de communiquer un peu sur le sujet. Les différents groupes ont été sollicités

pour désigner de nouveaux représentants. Il n'en manque plus qu'un à l'heure actuelle. De plus, il y a un projet de toilettage du règlement sur différents aspects, notamment pour permettre aux représentants des partis politiques d'être recrutés, y compris en dehors des conseillers communaux. Dans l'intervalle, les représentants politiques actuellement en fonction sont maintenus jusqu'à nouvelle désignation.

Question

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Ma question s'adresse au municipal Hildbrand. Plusieurs médias se sont fait l'écho de problèmes de traite d'êtres humains dans le domaine de la prostitution de salon. Quelles sont les mesures que la Ville de Lausanne a mises en place pour prévenir ces dérapages criminels sur son territoire ? Ces mesures sont-elles suffisantes ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Il est toujours délicat de considérer que des mesures sont suffisantes. Cela impliquerait d'avoir une connaissance totale de la situation. Toutefois, pour avoir rendu visite à la Brigade des mœurs, je peux dire que la question de la traite humaine est particulièrement suivie et est au cœur de ses préoccupations. J'ai pu admirer le travail des effectifs de police dans ce domaine, que ce soit dans le cadre de la zone de prostitution, qui est actuellement examinée en commission, et par les visites effectuées sur dénonciation ou dans le cadre de contrôles sur ces lieux liés au droit cantonal. Il est évidemment impossible de dire si ces mesures sont suffisantes. Néanmoins les enquêtes ouvertes et les échos que l'on a par différentes sources, ainsi que les comparaisons que l'on peut faire avec d'autres villes ou cantons montrent que, a priori, les mesures sont suffisantes.

Question

**M. Hadrien Buclin (EàG)** : – Ma question s'adresse à M. Pidoux. Au printemps dernier, nous apprenions que le groupe électrique Alpiq allait vendre 49 % de son parc hydroélectrique, notamment les barrages de la Grande Dixence et d'Emosson. La Ville, par l'intermédiaire de M. Pidoux, disait alors son intérêt à racheter une partie de ce parc hydroélectrique. Le groupe Ensemble à Gauche est évidemment favorable à une telle perspective, d'une part pour éviter de laisser filer ces parts d'hydroélectricité en mains privées et, d'autre part, pour garantir une source d'approvisionnement exempte de CO<sub>2</sub> à long terme pour les clients des Services industriels. D'où ma question : où en est-on avec ce projet d'éventuel rachat ?

Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Effectivement, la nouvelle avait fait grand bruit le printemps dernier, et puis les médias se sont épisodiquement intéressés aux acteurs qui, en Suisse, pourraient être intéressés par le rachat de ces parcs hydrauliques suisses.

Je dois d'abord préciser qu'il ne s'agit pas de racheter des parcs, mais de racheter l'énergie produite par le parc hydraulique dans lequel Alpiq a des participations, dont, comme vous dites, la Grande Dixence, où Alpiq participe pour plus de 60 %. Les Services industriels de Lausanne ont étudié cette offre. Vous avez sans doute lu dans la presse que d'autres acteurs en Suisse ont assez rapidement fait savoir qu'ils ne s'intéressaient pas à cette offre. Le président de Services industriels de Genève a dit qu'il voyait mal l'intérêt économique d'une action consistant à payer relativement cher pour obtenir de l'électricité au prix de revient, celui-ci étant au-dessus du prix du marché. On devrait donc payer deux fois un surcoût par rapport au prix du marché.

Evidemment, ce n'est pas l'intérêt économique qui doit prévaloir dans cette réflexion, sauf à penser qu'à très long terme, les prix de l'électricité se referont, en tout cas pour les producteurs. L'intérêt est stratégique, et c'est donc de savoir ce qui, en particulier chez un

distributeur public, peut être garanti comme approvisionnement sûr et renouvelable. C'est dans cette perspective que nous continuons à étudier cette offre.

Nous sommes en tractation avec l'autre partie. Pour l'instant, il n'y a pas encore de décision formelle sur la manière de poursuivre les négociations. Il va de soi que si nous devons entrer dans un processus d'acquisition, ce Conseil communal serait consulté et serait appelé à décider. En effet, ce serait un investissement considérable. Il faut que nous mettions en perspective les intérêts stratégiques d'acquisition d'une énergie, de construction d'une infrastructure, ou d'acquisition d'une autre infrastructure. La panoplie des scénarios étudiés est assez vaste.

#### Question

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts)** : – Les 20 km de Lausanne, course bien connue des Lausannois, a annoncé très récemment qu'ils allaient éditer des t-shirts cintrés pour les femmes, ce qui est globalement assez bien reçu par les coureuses. Par contre, les slogans qui doivent accompagner ces t-shirts sont quelque peu douteux. Ainsi, je demande à M. le secrétaire de projeter les images que j'ai amenées. (*Une photo est projetée.*) Ces slogans plaisent moins aux coureuses, notamment à beaucoup de vraies coureuses dans la salle, car ils perpétuent une image éculée de femmes « cul-cul » et écervelées, assez loin de la réalité des vraies coureuses qui, elles, sont à la recherche du plaisir et de la performance sportive. Elles courent pour le plaisir et pas « pour les copines », ou « pour les hommes ». Il y a même des femmes qui transpirent beaucoup, ou des femmes qui ne portent pas du tout de talons, ou qui en portent et qui s'en fichent complètement, mais qui ne voient en tout cas pas le rapport avec les 20 km de Lausanne. On en vient presque à espérer que ce soit une campagne pour dénoncer le sexisme dans le sport. Voici donc ma question à M. le municipal des Sports : est-ce que c'est le cas ? Et si c'est le cas, quels sont les slogans prévus pour les hommes ? (*Rires dans l'assemblée.*)

#### Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Tout d'abord, je tiens à vous informer que je n'avais pas connaissance de cette campagne, tout comme le président du comité d'organisation. Renseignements pris cet après-midi, et après avoir visualisé les superbes slogans que vous avez là, j'ai appris que, pour la prochaine édition des 20 km, qui se déroulera les 22 et 23 avril de l'année prochaine, on a dû changer d'entreprise qui fournit les t-shirts, puisque celle que nous avons fait faillite.

L'entreprise a proposé, et je suis content que cela vous convienne, un t-shirt avec une coupe dame ; jusque-là, tout va bien. L'entreprise de graphisme, dirigée par une femme, a proposé d'innover avec des slogans plus porteurs, plus modernes, plus dynamiques et avant-gardistes. Le petit comité qui travaille là-dessus a pris connaissance de ces slogans et s'est posé la question de leur sens. Etant donné que ce n'étaient que des hommes face à une directrice d'agence, ils ont passé un peu pour des « retardés » dans le domaine des nouveaux slogans porteurs au niveau de la jeunesse. Ils ont donc décidé de faire un test.

Cet après-midi, ils ont décidé de les tester sur Facebook, car il y a des réponses immédiates. On voit que les 20 km de Lausanne sont connus. Cela m'a permis d'aller sur Facebook et de devenir ami avec les 20 km de Lausanne pour suivre cette affaire. Selon une première analyse, il y a eu un tiers de protestations vigoureuses, comme celles que vous avez relayées. Mais deux tiers des personnes qui réagissent cliquent sur une proposition ou sur l'autre.

Ce n'était qu'un test pour vérifier l'acceptabilité et la perception du public. Et, effectivement, la question se posait. Les responsables étaient assez perturbés à l'idée d'avoir proposé des slogans sexistes. On voit bien qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. C'est toujours la même chose : il y a une image ou un slogan perçu comme sexiste par certains et pour les autres cela semble être un peu le slogan sur un mode décalé. Je souscris en tout cas à un certain nombre de propos tenus par les différentes personnes qui

ont consulté Facebook. Il faut faire attention avec le deuxième degré et le décalé. C'est vrai qu'ils auraient mieux fait de tester d'abord avec les hommes, mais il n'y a rien de prévu pour les hommes, madame Porchet.

Question

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – J'ai lu avec beaucoup d'attention les quelques informations reçues dans le cadre de la restructuration du département du municipal en charge de Police et économie. Plusieurs partis avaient demandé cette réorientation de la célèbre Police du commerce vers moins de police et plus de soutien à l'économie et à nos commerces. Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux ne peut que s'en réjouir, tout en restant très attentif à cette évolution. Compte tenu des très mauvaises nouvelles sur les finances de la Ville, quelques économies auraient certainement pu être réalisées. Ainsi, au nom du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, je pose la question au municipal M. Hildbrand : une fusion de la Police lausannoise du commerce avec la Police du commerce cantonale a-t-elle été envisagée pour des raisons d'efficacité et d'économie ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je crois qu'une grande partie de ce plénum et la Municipalité sont très attachés à la défense du rayonnement et des compétences de la Ville. Nous sommes même vraisemblablement élus dans ce but. Il convient donc de réfléchir lorsqu'on choisit de mutualiser ou de déléguer des tâches à d'autres organisations. C'est d'autant plus vrai lorsqu'on les confie au Canton, puisque l'éventualité du retour de tâches cantonales à la Ville, et avec le financement adéquat, serait de l'ordre du possible, mais c'est généralement difficile. Je vois dès lors assez mal les gains qui auraient pu être faits du point de vue des compétences de la Ville.

S'agissant de l'efficacité et des économies possibles, il convient de voir que l'intérêt d'un office des autorisations et manifestations, c'est de promouvoir, mais aussi de contrôler les activités à Lausanne, qu'il s'agisse de manifestations ou d'activités économiques. Ces compétences, il me semble, sont intrinsèquement liées à la vision que l'on a des activités en ville, pour laquelle nous sommes élus et au service de laquelle nous sommes pour l'ensemble des tâches.

Je remarque enfin qu'il existe une Police cantonale du commerce dont les attributions sont différentes de l'actuelle Police du commerce lausannoise. Il n'y a donc pas de doublon en tant que tel. Je ne vois dès lors pas l'intérêt qu'il y aurait à confier cette tâche au Canton. J'ajoute également que la réforme entreprise l'a été sous la surveillance vigilante du reste de la Municipalité. Vous avez pu voir que cette réforme s'est faite avec des moyens relativement limités en termes de création de nouveaux postes dans ce nouveau Service de l'économie.

Question

**M. Louis Dana (Soc.) :** – Ma question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Le 16 octobre dernier, la Commune d'Unterwasser, dans le Canton de Saint-Gall, a été le théâtre d'un concert d'obédience fasciste. Ce dernier, organisé par le PNOS, a rassemblé 5000 personnes. La police saint-galloise avait été, de son propre aveu, prise de court, ne découvrant le lieu de réunion que tardivement.

Une semaine plus tard, une centaine de membres de la droite nationaliste se sont réunis à Kaltbrunn, toujours dans le canton de Saint-Gall. Lors de cette soirée, un chanteur d'un groupe d'extrême droite allemand a pu se produire sur scène, alors même qu'il était frappé d'une interdiction de territoire. La police saint-galloise ne l'avait interpellé qu'à la fin de la réunion.

Le 28 octobre dernier, nous avons pu apprendre par voie de presse qu'un rassemblement similaire aux deux événements précités aurait lieu dans la région lausannoise. Cette nouvelle appelle la question suivante : la Municipalité est-elle au courant du lieu exact du rassemblement ? Et si tel est le cas, quelle sera la nature des moyens déployés pour faire

face à d'éventuels troubles à l'ordre public ou des dérives racistes qui pourraient accompagner cette manifestation ? Par ailleurs, comment la Municipalité réagirait-elle quant à la présence éventuelle de personnes interdites de territoire ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Municipalité est très préoccupée et suit les développements de cette affaire, je ne vais pas dire heure par heure, mais en étroite collaboration avec le Conseil d'Etat, la Police cantonale vaudoise, ainsi que la Police municipale de Lausanne. Nous sommes clairement opposés à une réunion de type néonazi sur le territoire communal et nous mettons différents moyens en œuvre afin de connaître le lieu de réunion. Pour l'heure, pour des motifs opérationnels, vous nous permettrez de ne pas répondre à la question de savoir si nous connaissons le lieu, ou sur quels moyens nous pourrions mettre en œuvre pour empêcher cette réunion sur le territoire communal.

Question

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Je vais vous parler d'un autre type d'invasion, nettement plus pacifique, mais qui mérite néanmoins qu'on s'y attarde quelques secondes. Je veux parler du réensemencement des surfaces vertes suite à la requalification de la route de Berne entre le nord de la place de La Sallaz et le carrefour de l'église de Vennes. Ces places vertes étaient prises initialement sur la bande de roulement ; elles ont été réensemencées non pas comme cela se faisait depuis des lustres – des générations, voire des siècles –, avec des semences dûment triées, garanties, certifiées, mais avec un nouveau système absolument génial, qui consiste à épandre de l'herbe fauchée sur les prairies bios, écologues, « naturos » et garanties.

Le résultat est assez spectaculaire et garanti. J'ai repéré un certain nombre de plantes qui s'appellent « amarante », « rumex », « chénopode », « lamier », « chardon » et autres joyeusetés à la place du « trèfle », du « lotier », du « régras », de la « fléole » ou des « dents-de-lion » qu'on s'attendait à avoir. Des goûts et des couleurs ! Trêve de plaisanterie, les agriculteurs sont punis très sévèrement lorsqu'ils laissent de telles plantes prospérer dans leurs champs ou dans leurs prairies.

Ma question est très simple : quand allez-vous les enlever, les détruire et laisser pousser des plantes autorisées dans notre pays ? Je précise que je suis peut-être le seul, ou un des seuls, dont les yeux sont méchamment égratignés chaque matin que je passe sur cette route.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Pour avoir la réponse exacte de quand, pourquoi et comment, je me permettrai de la poser au service concerné. Je vous ferai alors une réponse par écrit, monsieur Chollet, si vous êtes d'accord.

Question

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Ma question s'adresse à M. le syndic et est dans la continuité de la question de mon collègue, Louis Dana, au sujet de ce rassemblement d'extrême droite prévu dans les environs de Lausanne. Je me permets de compléter et, peut-être, de requérir la réponse de M. le syndic, car M. Hildbrand n'a pas répondu.

J'insiste d'abord en disant que le fascisme et les idéologies néonazies ne sont pas un courant politique comme les autres. A mon avis, il ne faut pas simplement s'y opposer, mais mener activement des mesures pour empêcher ce type de groupes de se sentir à l'aise de se réunir sur notre territoire – lausannois ou vaudois. Dans cet esprit, un appel a été lancé et signé par plusieurs partis politiques et élus, dont nombreux dans ce plénum, pour dénoncer ce rassemblement.

J'aimerais vraiment savoir si la Municipalité en a discuté et pris des mesures préventives sur ce sujet. Est-ce qu'elle entend émettre une déclaration publique et formelle au-delà de ce plénum pour s'opposer à ce rassemblement et dire publiquement qu'elle entend entreprendre des mesures là-contre ? Je reviens donc à la deuxième question de M. Dana : qu'en est-il des personnes qui seraient interdites de territoire ? Est-ce que ce qui s'est passé en Suisse alémanique pourrait se reproduire, soit que des personnes pourraient terminer leur concert, malgré le fait qu'elles n'ont rien à faire dans ce pays ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Il me semble que M. Hildbrand a été relativement clair, si vous avez compris sa déclaration, du moins « entre les lignes », quoique ne pouvant évidemment pas donner beaucoup d'informations précises pour des raisons de police.

La Municipalité est opposée à ce type de rassemblement. On n'est pas aujourd'hui dans un enjeu déclamatoire, mais dans un enjeu de sécurité publique et d'un rassemblement néonazi qui pourrait avoir lieu sur le territoire lausannois, pour lequel nous sommes en train d'étudier, en étroite collaboration avec le Canton, la Police cantonale vaudoise et la Police fédérale la manière dont nous pourrions empêcher sa tenue. Cela me paraît être l'enjeu principal pour la Ville de Lausanne. Si on souhaite combattre ce type de mouvement, il faut plutôt avoir des mesures actives et non simplement déclamatoires.

Maintenant, s'il y a des personnes interdites de territoire, la Police municipale de Lausanne appliquera les dispositions légales au même titre, bien sûr, que la Police cantonale vaudoise. Mais, aujourd'hui, on est en phase de renseignement par rapport à cet événement. Nous ferons ce que nous pouvons faire pour empêcher sa tenue, le cas échéant pour l'interdire, conformément aux dispositions légales existantes dans ce pays. J'espère que nous pourrions éviter que cette ville, cette région, et plus largement ce pays ne deviennent un lieu propice à des rassemblements néonazis.

Question

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – Je ne sais pas exactement qui répondra à ma question, si c'est M. le syndic ou M. le directeur des Sports, qui est directement concerné. Nous avons pu voir sur un réseau social bien connu que M. le directeur des Sports a posté quelques photos d'un voyage en Equateur lors duquel il a rencontré diverses autorités de ce pays. J'aimerais savoir si ce voyage a été effectué dans le cadre de son mandat municipal et, si oui, avec quels buts et quels fonds.

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – La Municipalité de Lausanne a été invitée à participer au Congrès « Habitat III » de l'Organisation des Nations Unies pour présenter un projet de l'Union Mondiale des Villes Olympiques. Cela dans le cadre d'un panel qui devait présenter les indicateurs en termes de développement durable qui sont à mettre en place par les villes qui veulent organiser une manifestation olympique. Le syndic ne pouvant pas aller à cette manifestation, c'est moi qui y suis allé, avec M<sup>me</sup> Duparc, la secrétaire générale de l'Union Mondiale des Villes Olympiques, dont le bureau est à côté du mien.

Considérant un tel déplacement, il s'agissait aussi d'utiliser ma présence comme responsable du Bureau lausannois pour les immigrés. Je suis parti avec deux ressortissants suisses équatoriens, qui ont récolté de l'argent en faveur des personnes concernées par les tremblements de terre en Equateur. Il était important pour ces associations équatoriennes que quelqu'un soit le témoin de l'aide qui avait été recueillie ici, et de l'aide aussi du Conseil communal et de la Municipalité qui, immédiatement après le tremblement de terre, avaient mis à disposition un certain nombre d'infrastructures et la place de la Riponne pour organiser une fête et récolter de l'argent. Pour eux, il était important de témoigner que cet argent allait directement aux personnes concernées.

Nous avons utilisé le statut de Capitale olympique et de vice-maire, qui est mon titre actuellement, pour rencontrer les personnes, les ministres, la présidente de l'Assemblée nationale, les gouverneurs et les préfets des différentes régions où l'aide a été apportée. Vous me donnez ainsi l'occasion – et je vous en remercie, madame Bettschart – d'affirmer aujourd'hui que l'aide qui a été recueillie à Lausanne et dans la région est allée directement aux personnes nécessiteuses concernées par la destruction de leurs habitations et la perte de leurs emplois lors du tremblement de terre. Des projets de réactivation économique ont été financés à hauteur de 300 à 500 dollars, et permettent à un certain nombre de familles de retrouver ainsi une activité professionnelle.

Dans le cadre de ces déplacements, les autorités locales ont fait des demandes au vice-maire de la Capitale olympique, notamment dans le domaine de la reconnaissance d'un certain nombre de communautés indigènes présentes en Equateur, qui demandent maintenant à être reconnues par l'UNESCO, soit par leur fait, soit par leur présence comme patrimoine tangible ou intangible.

Pour terminer, j'ai aussi eu l'occasion de rencontrer des Equatoriennes et des Equatoriens qui ont passé un certain nombre d'années dans notre ville de manière clandestine. Pour prendre un exemple, j'ai été très ému de rencontrer une mère célibataire qui a été clandestine en Suisse pendant six ans. Elle avait une formation de psychologue. Elle m'a dit qu'elle avait beaucoup appris en Suisse. De retour en Equateur, elle a utilisé son expérience de clandestine ici, de femme de ménage dans les bonnes familles suisses, pour monter une association de mères célibataires. Elle a monté une association qui travaille selon le même schéma qu'Appartenances. Par ailleurs, l'enfant qui a été scolarisée clandestinement chez nous est maintenant à l'Université en Etudes internationales.

#### Question

**M. Mathieu Maillard (PLR) :** – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Litzistorf et appellera probablement une réponse beaucoup moins émotionnelle que celle de M. Tosato. Nous avons pris note, via le *24 heures*, que la Municipalité avait mis au ban le projet du groupe BOAS de racheter la Vaudaire. Il ne s'agit pas ici de commenter cette décision, mais j'aimerais savoir si un calendrier avait déjà été établi pour cette mise au concours. Si ce n'est pas le cas, quand ce calendrier sera-t-il connu ?

#### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – La décision relatée dans le *24 heures* d'il y a quelques jours a été prise en séance de Municipalité. Nous n'avons pas encore un calendrier précis. Toutefois, je peux vous garantir que nous souhaitons aller vite. Nous avons la volonté d'avoir différents types d'acteurs, de faire quelque chose de beau et de bien, en rapport avec le site. Nous ne pouvons pas proposer un calendrier précis aujourd'hui, mais nous avons envie d'aller vite et bien.

#### Question

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC) :** – Ma question s'adresse à M. Payot. Une information circule sur Facebook depuis deux ou trois semaines concernant une intervention de la police le soir du Jeûne fédéral sur une terrasse de restaurant à Lausanne. Selon les informations sur Facebook, la police est intervenue parce qu'il y avait tapage nocturne et un esclandre sur cette terrasse. Il semblerait que M. le municipal était présent lors de cette manifestation. J'aimerais savoir s'il peut au moins nous rassurer, nous dire que ce n'était pas le cas, ou nous renseigner sur ce qui s'est passé ce soir-là.

#### Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Si mes souvenirs sont bons, cela coïncide avec la fête du POP, section de Lausanne. Au cours de la deuxième soirée, il y a eu une bagarre entre deux personnes, dont une qui a appelé la police. Effectivement, j'ai vu arriver des voitures de police et une ambulance, et j'ai simplement

pris connaissance des faits. Je les ai naturellement laissé faire leur travail et j'ai pu demander quelle était la suite de leurs opérations. Je ne suis pas intervenu et je n'ai pas eu de rôle dans cette bagarre.

### **Postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du championnat de formule E à Lausanne**

#### Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Léonore Porchet (Les Verts), rapportrice, Denis Corboz (Soc.), Gianfranco Gazzola (Soc.), Robert Joosten (Soc.), Philippe Lenoir (PLR), Jacques Pernet (PLR), Roland Ostermann ((Les Verts), Diane Wild (PLR).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population.

#### **Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts), rapportrice**

La commission nommée pour étudier ce postulat s'est réunie le lundi 21 mars 2016 (10h-11h) dans le bâtiment administratif de Flon Ville (Port Franc 18, salle n° 157).

Ont pris part à cette séance : Diane Wild, Daniel Bürgin, Denis Corboz (remp. Anne Françoise Decollogny), Gianfranco Gazzola (remp. Jean François Chautems), Robert Joosten, Philippe Lenoir, Jacques Pernet (postulant), Léonore Porchet (présidente-rapportrice) et Roland Ostermann.

Vincent Mottier est excusé. Marc Vuilleumier pour la Municipalité, accompagné de Patrice Iseli chef de service des Sports et Michel Diserens, chef de service du SALV. La rapportrice remercie ici Nicolas Pittet, adjoint au service des Sports, pour la qualité de ses notes de séance.

La parole est donnée en introduction de séance à Monsieur le postulant pour qu'il puisse développer sa proposition.

Monsieur le postulant précise d'emblée que le but de ce postulat n'est pas l'organisation d'une course de voitures traditionnelles ou d'une course de voitures électriques mues par l'énergie nucléaire. Au contraire, il vise à dépasser ce type d'événements en permettant le développement de nouvelles technologies dans le domaine de l'écomobilité. C'est d'ailleurs dans ce sens que les autorités fédérales ont permis de déroger à l'interdiction d'organiser des courses automobiles en circuit sur le sol helvétique pour les véhicules électriques.

Selon Monsieur le postulant, la présence à Lausanne d'une EPF est aussi un argument pour faire d'une telle compétition le point culminant d'un événement plus large d'une durée de quelques jours célébrant et promouvant la mobilité électrique.

Monsieur le postulant tient par ailleurs à ce que l'aspect financier soit le moins possible pris en charge par la collectivité, mais plutôt par du sponsoring. Les retombées économiques seraient par contre selon lui importantes, alors qu'un tel événement correspondrait idéalement aux quatre piliers de la promotion touristique de Lausanne (sport, culture, recherche & éducation et développement durable). Monsieur le postulant conclut son argumentaire avec cette référence.

Le tour de table qui s'ouvre ensuite permet de mettre en discussion de manière plus large les conditions d'organisation d'une telle manifestation et ses conséquences pour Lausanne.

Un premier commissaire remet en doute le lien existant entre la Formule E et l'EPFL, car il n'est pas sur qu'une telle compétition stimule particulièrement la recherche, ni *a contrario*, que son absence péjore cette recherche. Les mêmes doutes seront exprimés plus tard par un

autre commissaire, qui rappelle que dans sa formule traditionnelle, les écuries ne testent pas des nouvelles technologies, mais sont là pour gagner et donc utiliser des technologies éprouvées.

Un second commissaire relève qu'il n'est de plus pas certain que l'EPFL veuille s'associer à un tel événement, d'autant plus qu'aucune date n'a été donnée pour la tenue d'un tel grand prix. Il soutient néanmoins la prise en considération de ce postulat, qui ne pourrait être que positif pour la recherche et pour la renommée de Lausanne. La question des éventuels sites pouvant accueillir le circuit est posée.

Un troisième commissaire se prononce favorablement au renvoi du postulat pour les mêmes raisons que son préopinant. Il rappelle que les avancées techniques développées pour le Formule 1 se sont retrouvées ensuite dans les voitures thermiques d'usage commun et pense qu'il en sera de même pour la mobilité électrique. Le retrait de Lugano laisse le champ libre à Lausanne et si le circuit se fait près de l'EPFL, cela suscitera selon lui l'intérêt du monde académique.

Monsieur le Municipal explique les conditions nécessaires à remplir afin de pouvoir prétendre à organiser un championnat de Formule E, édictées par la Fédération internationale de l'automobile (FIA). Un bureau d'ingénieur a reçu pour mandat de définir les circuits possibles dans la région lausannoise :

1. EPFL – St Sulpice – Chavannes près Renens – Ecublens ;
2. Lausanne aéroport de la Blécherette – Av. du Grey.

En parallèle, des discussions ont eu lieu avec les partenaires éventuels dont l'UNIL et l'EPFL, qui se sont montrées très intéressées. Les autorités politiques – particulièrement les autres communes – ont aussi manifesté de l'intérêt, même si elles sont conscientes des importants aménagements indispensables au projet. La banque Julius Bär, sponsor principal de la Formule E, s'est aussi montrée intéressée, sans toutefois articuler de projet.

À ce sujet, le coût de l'organisation d'une épreuve de championnat de Formule E s'élève à 5 millions de francs, auxquels il faut ajouter 5 millions de francs supplémentaires lors de la première édition pour l'adaptation des routes du circuit retenu. On estime le potentiel de spectateurs entre 25 et 30'000 pour un tel événement. Pour lui, le volet scientifique et de promotion d'écomobilité serait au moins aussi important, si ce n'est plus, que le volet sportif dans le cas où Lausanne organiserait une telle compétition. Mais le coût ne doit pas être négligé.

M. Vuilleumier indique que selon les informations reçues par Monsieur le Conseiller national Derder, avec qui contacts ont aussi été pris, Lausanne pourrait accueillir une épreuve de Formule E pour la saison 2017/2018.

En réponse à la question d'une commissaire, Monsieur le Municipal précise que Zurich s'est aussi montré intéressé et avait reçu des soutiens tessinois après le retrait de Lugano, mais qu'aucune information quant à la poursuite du projet n'était depuis apparue.

Monsieur Diserens précise en préambule que, selon Madame la Directrice des Finances dont dépend le SALV, il serait souhaitable que l'organisation d'une manche de Formule E n'engage pas de manière importante les finances de la Ville. Il poursuit en rappelant la politique du SALV en matière de mobilité électrique et annonce qu'un projet d'un salon de l'électromobilité était à l'étude. Dans ce cadre, le cas de la Formule E a été évoqué et on a considéré que les deux projets pouvaient bénéficier l'un de l'autre.

Il annonce qu'une compétition de véhicules électriques sans pilote, la « robotrace », est en cours de création par la FIA pour la saison 2016/2017<sup>4</sup>. Cette robotrace devrait se dérouler en parallèle à la course de Formule E et suscite déjà l'intérêt d'institutions comme l'EPFL.

---

<sup>4</sup> Elle aurait lieu sur le même circuit que la course de Formule E, mais le jour avant. Les véhicules seraient autonomes et leur vitesse bridée.

À ce propos, Monsieur Diserens souligne l'importance de la recherche pour le développement de l'électromobilité. Selon lui, les recherches déjà menées à l'EPFL, notamment dans le domaine du stockage, ont besoin d'un « terrain de jeu » pour être testées et de fonds importants pour être développées, ce à quoi répondrait la Formule E.

Un commissaire s'étonne que les autorités fédérales aient permis de déroger à l'interdiction de compétition automobile sur circuit, puisque cette interdiction a notamment été introduite pour des raisons de sécurité. Or la Formule E (225 km/h) pose selon lui les mêmes problèmes de sécurité que les courses thermiques. Les questions financières le préoccupent par ailleurs, puisqu'il faudrait certainement engager régulièrement des frais pour chaque édition et l'entretien des routes.

Un autre commissaire exprime les mêmes inquiétudes quant au coût d'une telle manifestation. Il aimerait donc que la Municipalité fasse état des possibles retombées économiques directes et indirectes dans le cas où ce postulat lui serait transmis.

La présidente exprime sa méfiance quant à l'excuse écologique employée pour verdir des événements loin d'être écologiques. Si elle apprécie les efforts pour développer une mobilité propre, elle rappelle que l'écobilan de ces événements est tout aussi mauvais (déplacement des voitures, montage/démontage, etc.) qu'une course traditionnelle. La philosophie sportive d'une course de voiture ne lui plaît par ailleurs pas. Selon elle, c'est d'ailleurs l'endurance qui devrait être testée et mise en compétition plutôt que la vitesse, puisque c'est là que réside le potentiel pour le futur de la mobilité.

Le postulant rappelle qu'il souhaite d'abord un événement pour valoriser la mobilité électrique, dont ferait partie une manche de Formule E. Il rappelle par ailleurs que les slow up, censés être écologiques, ont aussi un bilan écologique défavorable. Il faut choisir entre une ville animée ou non. Monsieur le Municipal abonde dans le sens de ce dernier avis.

La discussion continue sur la question du caractère temporaire du circuit, dont doute un commissaire. Un autre commissaire se demande quel tracé de route actuellement « normale » pourrait supporter une telle course. Le nombre des questions et la largeur du spectre qu'elles recouvrent sont soulignés par un troisième commissaire qui s'en réjouit en espérant que la Municipalité puisse y répondre. Monsieur le Municipal se veut rassurant en précisant qu'il n'est pas question de faire un circuit permanent.

La discussion se termine là et la commission passe au vote. Par 6 OUI, 3 NON et 0 abstention, la commission propose de renvoyer la proposition à la Municipalité.

Discussion

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche salue vivement toute initiative visant à stimuler la recherche de production d'énergies non carbonées. Néanmoins, pour le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, nous avons plusieurs réticences, pour ne pas dire directement que nous sommes opposés à la tenue d'un tel événement à Lausanne.

Premièrement, il ne s'agit pas seulement de défendre une transition énergétique, mais bel et bien de faire l'apologie du transport individuel motorisé. Or ce type de transport pose des problèmes écologiques quelle que soit la source d'énergie qui les alimente, raison pour laquelle nous nous y opposons. En effet, combien d'usines électriques faudrait-il pour remplacer l'énergie qui alimente actuellement les voitures alimentées en énergie fossile ?

De plus, nous ne voulons pas nous associer à un projet qui est d'abord privé, et qui vise à faire énormément de profit. Je vous invite à vous intéresser aux personnes qui sponsorisent ce type de grand prix. Il y a, dans les plus grands soutiens, des banques, comme la Banque privée Julius Bär, qui est actuellement complètement empêtrée dans l'affaire des Panama

Papers et qui, tout en faisant l'apologie de la transition énergétique, finance d'autres événements sportifs extrêmement polluants, comme des courses de voitures anciennes ou des événements sportifs à Dubaï. C'est tout sauf un exemple de transition énergétique. Des groupes automobiles comme Renault ou Audi sont également des sponsors de ce type d'événement. Ce serait une belle hypocrisie de dire que ces groupes participent à la transition énergétique que nous impose le changement climatique auquel nous sommes confrontés.

La Ville de Lausanne n'a pas besoin de tels macroévénements, tout comme la transition énergétique n'a pas besoin d'être sponsorisée par ce type de grand spectacle. D'ailleurs, l'EPFL, qui est mentionnée dans le postulat, n'a pas besoin de travailler avec des grands prix pour être le pôle d'excellence en recherche scientifique qu'elle est aujourd'hui. C'est bien la collectivité publique qui doit se charger de mener à bien ces projets. Pour ces raisons, je vous appelle à mettre non pas un feu vert, mais un carton rouge à ce postulat et à ne pas entrer en matière.

**M. Robert Joosten (Soc.)** : – Le groupe socialiste ne voit pas d'un bon œil une course de Formule E à Lausanne et votera contre le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Je partage l'avis exprimé par mon préopinant d'Ensemble à Gauche.

Le groupe socialiste est opposé à ce postulat pour plusieurs raisons : écologiques, financières et sécuritaires. Nous estimons qu'une course de Formule E est une aberration du point de vue de l'environnement. L'électricité consommée par les voitures peut bien provenir d'une centrale à charbon plutôt que d'un panneau solaire ou d'une éolienne. L'acheminement à Lausanne des voitures, du matériel, des coureurs et des techniciens se fera probablement par camion et par avion. Les spectateurs ne viendront certainement pas tous à Lausanne en utilisant les transports publics.

Financièrement, une telle aventure coûtera cher à la Ville de Lausanne. Nous estimons que l'argent du contribuable doit être mieux utilisé. Enfin, une course automobile, même électrique, demeure, à notre avis, une activité à risque, que ce soit pour les participants ou pour les spectateurs. Je vous invite donc, au nom du groupe socialiste, à refuser l'entrée en matière de ce postulat.

**M. Jacques Pernet (PLR)** : – Il y a six ans, presque mois pour mois, je déposais un postulat demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité de poser la candidature de Lausanne pour l'organisation d'une future olympiade des Jeux olympiques de la Jeunesse. C'est la même démarche aujourd'hui : je demande à la Municipalité d'étudier une opportunité. Et je vous demande de renvoyer ce postulat à la Municipalité précisément pour que la Municipalité puisse, en toute connaissance de cause, étudier l'opportunité, et non pas de faire un Grand prix de Formule E.

J'aimerais ajouter différents points pour faciliter votre décision. Tout d'abord, comme je l'ai dit en commission, le but est que cette manifestation ne coûte rien à la collectivité. Ces manifestations, comme bien d'autres d'ailleurs, dont les Jeux olympiques, bénéficient d'apports de sponsors. Cela devrait même, à mon sens, rapporter à la collectivité, à l'instar de toutes les grandes manifestations qui ont un caractère international. Je pense aux Championnats du monde, aux Championnats d'Europe de hockey, à Athletissima, au Marathon. Il y a des retombées économiques directes et indirectes à court terme, à moyen terme et à long terme, grâce au nom de Lausanne.

Au cas où vous seriez encore indécis à renvoyer ce postulat pour étudier une opportunité, je le répète, je vous dirai que, dans le magnifique journal *Image* édité par Lausanne Tourisme, le directeur de Lausanne Tourisme explique la stratégie marketing de la Ville. Elle est basée sur quatre piliers : le sport, la culture, la recherche et l'éducation, et le développement durable. Sur ces quatre piliers, deux – mais, à mon sens, trois – sont concernés par ce postulat. Je pense à la recherche et éducation, au développement durable, mais aussi au sport.

Dans cette même revue, donc celle de cet hiver, début 2016, on parle d'énergie et d'environnement. Le développement durable est l'un des pôles d'excellence de Lausanne. A l'EPFL, le Centre de l'énergie souhaite devenir le pivot de la recherche en énergies conduite dans des laboratoires consacrés à des thématiques diversifiées. On est donc en plein dans le sujet.

Je reprends l'excellent rapport de M<sup>me</sup> la rapportrice, qui dit : « M. le postulant précise d'emblée que le but de ce postulat n'est pas l'organisation d'une course de voitures traditionnelles ou d'une course de voitures électriques mues par de l'énergie forcément nucléaire. Au contraire, il vise à dépasser ce type d'événement en permettant le développement de nouvelles technologies dans le domaine de l'écomobilité. C'est d'ailleurs dans ce sens que les autorités fédérales ont permis de déroger à l'interdiction d'organiser des courses automobiles en circuit sur le sol helvétique. Selon M. le postulant, la présence à Lausanne d'une EPF est aussi un argument pour faire d'une telle compétition le point culminant d'un événement plus large, d'une durée de quelques jours, célébrant et promouvant la mobilité électrique. »

Ce n'est donc pas d'une course de voitures classique qu'il s'agit. La course en soi devrait être le point culminant ou final d'une semaine ou de quelques jours dédiés aux nouvelles mobilités et aux nouvelles technologies en la matière. On pourrait les coupler avec des congrès, des *workshops*, des stands – pourquoi pas – traitant de cette problématique. Ce genre de manifestation est une plateforme pour la recherche appliquée. Le lieu, lui aussi, devrait être choisi pour créer le moins de nuisances possible. Je pense à l'EPFL, mais c'est mon idée ; cela avait été évoqué par le passé. Pour finir, je rappelle que Lausanne est non seulement un pôle d'excellence en matière de recherches académiques et appliquées de par ses universités reconnues loin à la ronde, mais aussi un pôle d'excellence en matière d'organisation de manifestations à caractère sportif.

Les deux buts sont atteints dans ce postulat : animer la ville et assurer des retombées économiques non négligeables. De plus, j'ai été informé au mois de mars que l'organisation à la tête de la Formule E est toujours intéressée à venir à Lausanne pour y organiser le premier Grand prix en Suisse. Et, cerise sur le gâteau, un Vaudois n'est-il pas le champion de cette discipline ? Je rappelle donc le but de ce postulat : étudier l'opportunité d'entrouvrir la porte ; en renvoyant ce postulat à la Municipalité, elle pourra étudier la faisabilité de ce projet. Je vous remercie donc de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – La proposition du postulat que nous traitons ici pourrait paraître intéressante à première vue, puisqu'on parle d'électromobilité et que nous sommes tous, a priori, poussés à la soutenir. Mais c'est en examinant plus en détail ce postulat qu'on se rend compte qu'il doit être refusé. Il vise à aménager un circuit automobile en pleine ville, probablement dans les quartiers de la Blécherette et sur l'avenue du Grey, en modifiant une partie des routes existantes et en créant d'autres installations temporaires. Le tout pour la modique somme de 5 millions de francs, la première année – pour l'installation –, et 5 millions de francs par édition. Grâce à cela, nous pourrions voir débouler dans nos rues des bolides à 250 km/h une fois par année.

Non seulement une telle vitesse comporte des problèmes sécuritaires évidents et difficiles à pallier, mais, en plus, elle implique des transformations lourdes dans les quartiers qui seraient traversés par cette course. Les Verts appellent de leurs vœux une requalification de l'avenue du Grey, mais pas pour y faire un circuit automobile bruyant et dangereux. Nous voulons, au contraire, plus de qualité de vie, plus de tranquillité et plus d'espaces pour les enfants et les familles, ce que réclament les habitants de ces quartiers.

Il est par ailleurs piquant de relever que ce sont les mêmes groupes politiques qui étaient prêts à restreindre l'accessibilité démocratique du Conseil pour économiser 40 à 50 000 francs sur nos jetons de présence lors de la première séance du Conseil en septembre qui demandent maintenant de dépenser plusieurs millions de francs chaque

année simplement pour avoir notre petit joli circuit automobile en pleine ville. C'est une dépense démesurée, inutile, qui créerait plus d'inconvénients aux Lausannois que de plaisir à voir ces voitures tourner en rond.

On nous dit que cela promouvra la mobilité électrique et la recherche. Mais le lien entre ces véhicules et une voiture électrique de tous les jours est le même qu'entre une Formule 1 et une deux-chevaux. L'électromobilité a besoin d'innovation pour améliorer son endurance, non sa vitesse, puisqu'elle est déjà meilleure que le moteur à explosion dans ce domaine. Il est donc évident que ce genre de course n'a aucun impact sur la promotion de l'électromobilité, bien au contraire.

La Ville soutient d'autres événements en lien avec la mobilité électrique, tels que les Journées de la mobilité, qui ont eu lieu récemment à Lutry, ou le Rallye WAVE, qui s'est arrêté quelques heures sur la place de la Riponne au printemps dernier, en empruntant des routes traditionnelles ; ils sont beaucoup plus utiles pour cette promotion. En effet, ils permettent de se familiariser et de se renseigner sur des véhicules électriques que l'on pourrait acquérir pour la vie de tous les jours, plutôt que des véhicules bruyants et dangereux uniquement à vocation sportive.

Quant à la recherche, la Ville la soutient davantage en utilisant des transports publics électrifiés ou en acquérant des véhicules électriques, voire en subventionnant l'acquisition, qu'en dépensant des millions de francs chaque année pour que des écuries, dont le fonctionnement est par ailleurs très polluant, puissent comparer les vitesses de pointe de leurs véhicules. Les Verts refusent donc de soutenir ce *greenwashing* et vous invitent à refuser ce postulat.

**M. Nicola Di Giulio (PLC) :** – Avec ce postulat, la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du Championnat de Formule E à Lausanne. Le Parti libéral-conservateur souhaite s'exprimer sur les éléments suivants.

En préambule, un peu d'histoire. En 1955, lors de la course des 24 heures du Mans, un terrible accident se produisit. Un véhicule explosa lors d'une embardée, et près de 80 personnes perdirent la vie. Dès lors, les courses en public sur circuit fermé furent interdites en Suisse, conformément à l'article 52 de la Loi sur la circulation routière, encore en vigueur aujourd'hui. Pour rappel, la Suisse a eu de très grands pilotes en Formule 1, comme Clay Regazzoni, Marc Surer ou Jo Siffert. Aujourd'hui, par la voix de Sébastien Buemi, une manche de Formule E serait bienvenue en Suisse.

Selon le rapport de la commission chargée d'étudier ce postulat, il est particulièrement étonnant que les autorités fédérales aient permis de déroger à l'interdiction de certaines compétitions automobiles, puisque cette loi avait été introduite pour des mesures sécuritaires. La Formule E semble pouvoir atteindre 225 km/h. Dès lors, les mesures sécuritaires mentionnées et énumérées dans la Loi sur la circulation routière, du moins dans l'esprit, doivent demeurer identiques.

Le Parti libéral-conservateur relève également que les organisateurs de cette manche du Championnat de Formule E devraient trouver un financement à hauteur de 5 millions, ainsi que 5 millions supplémentaires pour l'adaptation des routes lors du choix du tracé ; des fonds privés suppléeraient au financement communal. Néanmoins l'entretien, la réfection et la remise en état des routes concernées resteraient à la charge du contribuable.

Enfin, le postulat relate avec raison que Lausanne a une très grande expérience de l'organisation de grands événements sportifs. Mais les citoyens lausannois sont souvent les otages de ces grandes manifestations, que ce soit au niveau des mesures de circulation, souvent restreinte, ou des diverses nuisances, sans parler de l'aspect financier exorbitant de cette manifestation. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-conservateur ne souhaite pas aller dans le sens du présent postulat et s'oppose donc à son renvoi.

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Compte tenu de l'état des finances publiques, quel que soit le projet aujourd'hui, j'ai envie de dire que Lausanne ne peut être sur tous les fronts, soit culturel ou sportif, avec l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse et la construction d'un, de deux ou de trois stades.

Comme certains commissaires, le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux s'inquiète du coût de cette manifestation pour la Ville. De plus, il y aura quelques chantiers ces prochaines années. Il serait donc inopportun d'en rajouter un. Les membres de notre groupe sont aussi perplexes sur la finalité de ce type de course. Quel que soit le moteur utilisé, on reste dans un objectif de vitesse et non de promotion réelle du côté écologique de ces voitures. Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux propose ainsi de refuser ce postulat.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – Quelle idée marrante que de proposer une course de vitesse dans une ville ravie de planter des radars et des flashes par dizaines, une ville qui s'enorgueillit d'étendre des zones lentes, et qui mène une politique antivoiture décomplexée, et responsable aussi.

Mais je relève que l'idée n'est pas si farfelue, puisque Red Bull a réussi à placer son « congél » à ciel ouvert en 2009. On peut donc rêver l'impossible à Lausanne. Il faut savoir que, quand un rallye comme celui de Monte-Carlo se prépare, qui est une manifestation d'envergure mondiale, la ville est bloquée une semaine avant l'événement et débloquée deux jours plus tard, afin de sécuriser un circuit de 3,4 kilomètres. Nous imaginons qu'une telle manifestation, en termes de sécurité et de trafic, serait un pari difficile pour les finances lausannoises.

Nous relevons qu'un circuit de Formule E a aussi pris ses quartiers à Monaco, car il est possible d'utiliser l'infrastructure du circuit normal. Et on ne parle pas de trois bottes de foin entre trois beaux bancs, mais de poutres métalliques très lourdes plantées profondément dans le sol. Cela coûte un bras – 10 millions. Relevons que M. Pernet est hôtelier et qu'il propose des activités qui demandent un investissement colossal pour une population très choisie. Pour info, les premiers prix des gradins à Monaco sont à 75 euros, mais grimpent progressivement jusqu'à 750 euros – la moyenne tourne autour des 300 euros.

Enfin, relevons que la progression de l'hôtellerie cette année, à Lausanne, a été de 8 %, alors que le pays entier a reculé de 1 %. Cela est dû en partie à l'éclairage mondial de John Kerry, qui a pu atterrir à Lausanne pour discuter du nucléaire iranien. Nous en profitons donc pour rappeler que l'aéroport, qui rapporte à la Ville, a une importance capitale pour l'hôtellerie à Lausanne. En conclusion, un tel circuit n'est pas impossible en Suisse, mais Lausanne l'endettée peut aussi en laisser un bout pour les communes avoisinantes, si certaines veulent se lancer dans de tels investissements.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – J'ai failli renoncer, parce qu'on est en train d'assurer un enterrement de première classe au postulat de M. Pernet. Le lac Léman ne sera pas la Méditerranée, Lausanne ne sera pas Monte-Carlo et Grégoire Junod ne sera pas le prince Rainier de sitôt. (*Rires dans l'assemblée.*)

Cela dit, il serait presque intéressant de transmettre ce postulat à la Municipalité pour qu'elle chiffre le coût de cette opération et qu'elle investisse l'intégralité de ce montant dans l'achat de véhicules électriques, voire de camions poubelles électriques. Je me permets de rappeler que la Ville a actuellement une politique exemplaire en matière d'achat de véhicules propres. On devrait plutôt l'encourager dans cette direction et non à dépenser bêtement de l'argent dans des programmes sportifs ambitieux avec peu de queue et de tête.

Je dois aussi avouer que j'ai failli craquer quand j'ai lu le postulat. Je l'ai trouvé sympathique. Peut-être que je suis un peu bisounours, mais je crois que M. Pernet l'est encore plus. Il m'a convaincu lui-même de voter contre son postulat quand il a osé nous dire que les Jeux olympiques et Athletissima ne coûtaient rien à collectivité publique. C'est

faux. Athletissima, c'est 300 000 francs de subvention cash pour 4 millions de budget, sauf erreur – M. Tosato me corrigera. Peut-être que cela ne coûte rien aux hôteliers et que cela rapporte, mais ce n'est pas du tout le cas pour la Ville. Enterrons donc le postulat de M. Pernet et passons à autre chose.

**M<sup>me</sup> Aude Billard (Soc.)** : – Je me sens obligée de répondre au fait que plusieurs personnes ont mentionné l'EPFL comme une motivation. Je rappelle que l'EPFL promeut avant tout la mobilité douce. La mobilité douce, c'est la marche à pied, l'utilisation du vélo, ainsi que d'autres véhicules, tels que les trottinettes, les vélos, etc. C'est vrai que la recherche à l'EPFL peut viser à réduire à la consommation d'énergie dans certains cas.

Je me suis donc penchée sur la littérature se rapportant à l'utilisation de véhicules électriques pour savoir si, véritablement, il y a un bénéfice réel à ces véhicules. Cela se rapporte à la motivation de mon préopinant, qui voudrait utiliser les véhicules électriques à la place de véhicules thermiques. Depuis plus d'une dizaine d'années, on répertorie un grand nombre de publications qui rapportent un bilan très mitigé sur l'efficacité des voitures électriques. Bien sûr, je me suis intéressée essentiellement à la littérature qui n'est pas sponsorisée par des producteurs de véhicules électriques.

J'aimerais aussi rappeler qu'il y a trois types de pollution liée à l'utilisation des voitures. Bien sûr, celle à laquelle on fait toujours référence est la pollution carbonique. Mais il y a aussi le bruit, auquel on fait moins référence, et puis, il y a surtout l'espace nécessaire au déplacement des voitures. C'est une problématique énorme, grandissante, dont on a discuté dans cette commission. On en rediscutera d'ailleurs probablement plusieurs fois. Donc l'espace nécessaire aux déplacements des voitures n'est absolument pas réduit par les voitures électriques. Le bruit, par contre, est légèrement réduit.

Quant aux échappements carboniques, il n'y a bien entendu pas de pollution directe, mais j'aimerais être objective. Tout d'abord, on nous mentionne souvent l'efficacité des moteurs électriques, de 80 % à 85 % plus efficace que les moteurs thermiques, qui sont à 20 % ou 30 % d'efficacité. Cependant, il faut relire cette littérature. Ce qu'on sait moins, c'est que les voitures électriques sont nettement plus lourdes que la plupart des voitures normales : 2,3 à 2,7 tonnes pour une voiture électrique contre 1,5 tonne pour une voiture « normale ». Une voiture plus lourde dépense aussi plus d'énergie pour se déplacer. Donc, même si elle est plus efficace du point de vue moteur, elle consomme plus d'énergie.

Ensuite, il y a toutes sortes de pollutions par effets détournés. En Suisse, on a la chance d'avoir à peu près le 60 % de notre énergie électrique générée par des usines hydrauliques, mais l'autre 40 % est généré par des usines nucléaires, et d'autres. Cela veut dire que, sur l'efficacité que vous avez obtenue par génération électrique, vous avez réduit cela de 40 %, puisque vous avez une pollution par effet détournée.

Finalement, on parle toujours d'efficacité du moteur lorsque le moteur fonctionne bien, mais cela ne fonctionne que lorsque la batterie est à 100 %. Or l'efficacité des batteries décroît très rapidement. Et quand on utilise une voiture électrique, il faut changer de batterie au moins une fois pendant la période de vie de la voiture. Donc, gros problème : que faire de ces batteries ? On ne sait toujours pas comment bien les recycler, et c'est un problème pour notre écosystème.

Finalement – et je vais m'arrêter ici, parce que cela devient un peu technique –, une étude récente norvégienne a suivi des familles qui ont acheté une voiture électrique. Ils se sont aperçus que les gens achetaient une voiture électrique non pour remplacer la voiture thermique, mais comme deuxième voiture, en ayant ainsi un parc de voitures. Ils ne remplacent pas leur voiture traditionnelle, ils la conservent et utilisent une deuxième voiture. Ils ont donc changé leurs habitudes, en utilisant désormais la voiture électrique pour aller en ville, alors qu'ils y allaient par d'autres moyens auparavant.

Pour conclure, je soutiens la position du Parti socialiste de ne pas permettre la tenue d'une manifestation provoquant des voitures électriques et de plus de ne pas renvoyer ce postulat à la

Municipalité, parce que cela aurait pour effet de montrer notre intérêt pour les voitures électriques. J'espère avoir pu vous convaincre qu'il n'est pas, à l'heure actuelle, démontré qu'il y a une véritable efficacité écologique à utiliser des voitures électriques.

**Le président** : – Je rappelle que nous ne discutons pas de l'efficacité et des avantages des moteurs électriques sur les moteurs à implosion ou à explosion – peu importe –, mais nous essayons de savoir si ce postulat doit être renvoyé à la Municipalité. Je ne souhaite pas interrompre le débat, mais j'observe qu'il y a encore six ou sept demandes de parole et nous avons un ordre du jour relativement chargé ce soir, avec un certain nombre d'interpellations urgentes. J'invite donc les orateurs suivants à se concentrer sur le fond du débat.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Lausanne, ville de sports, Lausanne, ville verte, Lausanne, ville d'innovation. Quel événement permettrait de réunir toutes ces facettes dont se targue notre Ville ? Une manche de Formule E, par exemple. Cela tombe bien, Jacques Pernet nous propose d'étudier la faisabilité d'organiser une course de ces nouvelles voitures roulant à l'électricité.

Outre les retombées économiques et touristiques pour notre commune, il ne faut pas oublier que l'attractivité d'un tel sport encouragera l'industrie – les grands groupes, par exemple, dont nous parlait M. Conscience – à investir dans la recherche et le développement de nouvelles technologies, qui seront ensuite utilisables pour tout le monde. Alors, quand il y aura une batterie pouvant emmagasiner deux fois plus d'énergie, deux fois plus vite, pour un poids deux fois plus petit, et que cette batterie sera utilisée pour la première fois à Lausanne, et qu'ensuite, cette batterie sera implémentée sur toutes les voitures électriques de série, nous serons fiers d'avoir été visionnaires ce soir en acceptant de transmettre ce postulat à la Municipalité.

Comme d'habitude, on entend ici tout le monde dire « vive l'innovation ! », mais dès qu'on arrive dans le concret, je remarque qu'il n'y a plus personne. C'est fort dommage. On entend ensuite dire que ce postulat demande de faire cette manche dans un lieu inadéquat et que cela va coûter cher, alors que, justement, ce postulat demande qu'on trouve un lieu. Il propose un lieu, mais sans obligation. De plus, le financement devrait être intégralement payé par des sponsors. Cela ne coûterait donc rien à la Ville. Je ne vois pas ce que les finances de la Ville de Lausanne viennent faire dans ce débat.

**M. Xavier de Haller (PLR)** : – J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les différentes interventions de mes préopinants. J'ai cru pendant un court instant que nous soutenions les voitures écologiques et que les voitures électriques en faisaient partie, mais la dernière intervention de notre représentante de l'EPFL semble avoir jeté un certain doute.

Pour en revenir au corps du postulat, je rappelle à ce cénacle qu'il s'agit uniquement de prendre en considération une réflexion qui peut être menée sur un projet. Il n'est pas question aujourd'hui de décider si la Ville participera, ou non, ou si elle accueillera une manche de cette compétition. Il s'agit de se poser la question et, le cas échéant, de chiffrer les avantages et les inconvénients d'une telle manifestation.

J'aimerais aussi rappeler à ce cénacle que la démocratie implique que chacun peut avoir des idées et des passions différentes. Le sport automobile ne plaît peut-être pas à tout le monde, mais c'est une discipline sportive qui a beaucoup d'adeptes. Beaucoup de personnes s'intéressent au sport automobile, même si peu le pratiquent vraiment, car il est très difficile. Donc la Ville de Lausanne, en sa qualité de capitale olympique, devrait, à mon avis, soutenir le sport automobile, et en particulier soutenir un projet innovateur.

Pourquoi l'innovation ? Parce que, comme on l'a dit à plusieurs reprises ce soir, la Ville de Lausanne est innovatrice. Peut-être que les voitures électriques ne sont pas encore la panacée, il n'en demeure pas moins qu'on est dans le cadre d'une discipline sportive nouvelle, qui pourrait ouvrir de nouvelles perspectives. A cet égard, je rappelle aussi que c'est souvent grâce au sport automobile qu'on a fait des avancées en matière de sécurité

routière et de sécurité automobile. Donc, là encore, ce postulat pourrait placer Lausanne dans le sens de l'innovation et de la recherche en matière de sécurité.

Enfin, dernier point, qui me paraît essentiel pour soutenir ce postulat, la Ville de Lausanne pourrait ainsi se placer sur la scène des villes qui soutiennent une nouvelle technologie et une nouvelle discipline sportive. Il faut mener cette réflexion en termes de retombées économiques, que ce soit en termes d'emplois, de nuitées d'hôtellerie ou en termes de retombées fiscales ; encore une fois, je parle de réflexions. Donc, pour tous ces arguments, je vous invite, ainsi que le PLR, à soutenir ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité afin qu'on étudie cette question. Peut-être que la réponse sera négative, qu'on nous dira que les coûts sont manifestement surdimensionnés, que ce n'est pas faisable en l'état actuel des finances, ou que, technologiquement, ce genre de manifestation ne répond pas à un réel besoin, ou purement et simplement que la Formule E n'a pas d'avenir.

Ce sont des questions qui trouveront probablement une réponse à un moment ou à un autre, mais, ce soir, le PLR propose à la Ville de faire preuve d'un peu d'ouverture, de prendre en compte aussi les intérêts de certains sportifs, qui ne sont pas simplement ceux qui aiment faire un slowUp, se promener en poussant leur poussette, du vélo ou de la course à pied, mais qui aiment le sport automobile, qui est une discipline internationale reconnue, qui a des instances officielles. Lausanne doit soutenir ce genre de manifestation dans son rôle de capitale olympique et, à ce titre, de ville internationale.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Je sens que mon postulat a un peu du plomb dans l'aile, mais je continuerai tout de même de me battre, car je crois que je n'ai pas été bien compris. Je vous remercie, monsieur Hubler, de ces comparaisons.

Je sais que notre syndic a quelques ressemblances avec le prince Rainier – en tout cas pour la partie frontale – (*rires dans l'assemblée*), mais je suis heureux de dire que Monaco n'est pas Lausanne et que Lausanne ne sera pas Monaco, puisque, et je réponds à M<sup>me</sup> Messere, il n'est pas dans mon intention de bloquer la ville pendant une semaine.

Monsieur Hubler, je n'ai pas dit que les Jeux olympiques de la Jeunesse et Athletissima, ne coûtaient rien ; ce n'est pas vrai, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que les retombées économiques, directes et indirectes, immédiates et à long terme, étaient probablement plus importantes que le coût de ces manifestations pour la Ville. En revanche, pour ce grand prix de Formule E, j'ai dit que cela ne devrait pas coûter à la Ville. Même mieux, pourquoi pas, M. Tosato – puisque c'est le nouveau chef des Sports – pourrait décider de facturer les prestations de la Ville. Il est donc faux de dire que cela va coûter à la Ville, et c'est un procès que je n'accepte pas. Cela peut très certainement rapporter, pour autant que la Ville facture ses prestations. Pour cela, il y a des sponsors. Pour une manifestation qui a peut-être une connotation plus financière qu'un marathon ou un Athletissima, je conçois tout à fait que la Ville facture ses prestations. Il ne faut donc pas le mettre dans la balance, ce sera à la Municipalité de le faire.

La représentante de l'EPFL a fait tout un procès à la voiture électrique, et je l'accepte, mais j'aimerais vous dire que toutes les compétitions, qu'elles soient automobiles, d'athlétisme ou de vélo apportent leur lot d'innovations. Ces compétitions sont des laboratoires. Si nos voitures actuelles sont aussi sûres et performantes, c'est parce qu'il y a des compétitions, et que ces compétitions sont des laboratoires aussi au niveau des matériaux, donc du poids ; vous avez évoqué le poids, et c'est vrai que c'est un des problèmes. Si on ne pousse pas les études dans leurs extrêmes, on n'arrivera jamais à travailler de manière poussée pour les matériaux, avec des fonds qui ne sont pas les nôtres. C'est la même chose concernant la batterie. Vous avez dit à juste titre qu'actuellement, les batteries sont changées, mais j'espère qu'on arrivera un jour à ne pas devoir les changer. Je suis désolé de vous importuner avec cela, mais je répète que le but n'est pas la course, c'est tout ce qui gravite autour.

Je me bats pour Lausanne. C'est vrai, comme il a été évoqué, que je suis hôtelier. La renommée de Lausanne dans le monde ne vient pas d'ici. Elle vient de l'EPFL, de l'Ecole

hôtelière, du CIO, donc de tout ce que Lausanne produit et anime. Vous refusez toute animation pour des questions philosophiques ou qui ne sont pas à l'ordre du jour. J'ai dit que cela ne doit pas coûter à la Ville. Je trouve que c'est dommage. Ma foi, ce sera peut-être à Zurich. Mais Zurich calcule comme nous. Je ne vois pas pourquoi Lausanne ne pourrait pas étudier cette opportunité ; je n'ai pas dit qu'il fallait le faire.

Je reste convaincu des retombées à moyen et à long terme. Pour l'anecdote, en 2008, j'étais en Chine. On était une trentaine d'Européens, mais j'étais le seul Suisse. Je peux vous dire que tout le monde était jaloux, parce que tout le monde connaissait Lausanne, pour le CIO et pour l'Ecole Hôtelière. Personne ici ne s'en rend compte ! Je vous en prie, envoyez ce postulat à la Municipalité pour étudier cette opportunité.

**M. Stéphane Wyssa (PLR) :** – Après les excellents arguments de mon préopinant, je renonce à la parole.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – De par ma profession, il m'aurait été difficile de ne pas intervenir, puisque je suis installateur électricien diplômé. Il est vrai que le projet de mon collègue Pernet est un merveilleux projet qui prouvera, si besoin est, qu'une voiture peut rouler rapidement sur 300 kilomètres sans aucun apport d'énergie fossile. C'est une vitrine pour Lausanne qui permettrait de faire connaître au public toute la créativité et l'ingéniosité des ingénieurs en la matière.

C'est également une formidable opportunité pour la Ville de se muer en vitrine de l'innovation. Car, osons le dire, Lausanne est la capitale olympique, mais c'est aussi une ville électrique, puisqu'on a tout de même de nombreux trolleys, des véhicules administratifs électriques, une gare avec des trains électriques, le LEB, avec tout son lot de trains électriques, l'éclairage électrique et, bien entendu, les centrales, puisqu'à Lavey, on en a une, avec des éoliennes, et j'en passe.

La course de voitures électriques étayera la réputation de la ville de l'énergie qu'est Lausanne. N'oublions pas non plus, comme mon collègue Jacques Pernet l'a rappelé, que Sébastien Buemi est vaudois et qu'il est champion du monde de la catégorie. Je vous invite donc à envoyer ce postulat à la Municipalité pour rapport-préavis et à oser tenter cette aventure, qui est une formidable avancée technologique. Nous devons être les promoteurs de cette avancée.

**M. Mathieu Maillard (PLR) :** – Comme M. Wyssa, je renonce.

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR) :** – J'aimerais revenir sur la prise de parole de la représentante de l'EPFL. Dans un article de *24 heures* du 12 janvier 2015, on lit que M. Aebischer, président de l'EPFL, confirme son intérêt pour la présence d'une course de Formule E dans la Ville de Lausanne. Alors je m'étonne qu'un membre du corps professoral contredise son président publiquement.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts), rapportrice :** – La commission s'est prononcée par 6 oui, 3 non et 0 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le postulat est refusé par 65 voix contre 17 et 4 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du championnat de formule E à Lausanne ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

**Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts : « Centre-ville. Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Pedro Martin (Soc.), rapporteur, Daniel Bürgin (UDC), Jean-François Cachin (PLR), Johann Dupuis (La Gauche), Xavier de Haller (PLR), Elisabeth Müller (Les Verts), Bertrand Picard (PLR), Blaise Michel Pitton (Soc.), Karine Roch (Les Verts).

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

**Rapport photocopié de M. Pedro Martin (Soc.), rapporteur**

Président rapporteur :	M.	Pedro MARTIN
Membres présents :	Mmes	Elisabeth MÜLLER, Karine ROCH,
	MM.	Blaise Michel PITTON,
		Xavier de HALLER,
		Jean-François CACHIN,
		Daniel BÜRGIN,
		Johann DUPUIS,
		Bertrand PICARD (remplace Mme Florence BETTSCHART-NARBEL).
Membres excusés :	Mme	Anne-Françoise DECOLLOGNY
Représentants de l'administration :	Mme	Florence GERMOND Directrice des finances et du patrimoine vert
	M.	Patrick ETOURNAUD Chef du Service des routes et de la mobilité
	M.	Alain GONIN Chef de division au Service des routes et de la mobilité
Notes de séances	Mme	Céline REYMOND Secrétaire Service des routes et de la mobilité

Lieu : Direction des travaux, Port-Franc 18 à Lausanne, 3<sup>ème</sup> étage, salle 368

Date : 03 juin 2016

Début et fin de la séance : 08h00-09h10

Après les salutations d'usage, la parole est donnée à Mme Germond, qui présente les membres de l'Administration communale : M. Etournaud, M. Gonin et Mme Reymond, secrétaire, qui prendra les notes de séance.

La postulante précise en préambule le vocabulaire utilisé pour le stationnement qui divise les usagers en quatre catégories : les résidents, les pendulaires, les clients (usagers qui se rendent dans des commerces) et les visiteurs (usagers qui se rendent en ville pour des démarches ou pour se distraire).

Puis la discussion générale est ouverte.

Le postulat est jugé excessif par un commissaire, car il estime qu'il pénalise notamment les habitants des hauts de Lausanne désireux de se rendre au centre-ville. La difficulté de stationnement les incite à se rendre dans les communes périphériques pour effectuer leurs achats.

Un commissaire déclare ses intérêts en précisant être devenu secrétaire général de l'ACS Vaud depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Pour un commissaire, il ressort du postulat une volonté de limiter le parcage des véhicules et fait donc craindre que les solutions proposées puissent compliquer davantage le stationnement.

Les distinctions souhaitées (véhicules en copropriété par exemple) semblent compliquées à mettre en œuvre. Même s'il est constaté une diminution du nombre de véhicules par habitant, le nombre total de véhicules augmente, y compris dans les zones urbaines.

Pour les acteurs économiques, le centre-ville doit pouvoir être accessible autant aux voitures qu'aux transports publics. Le PLR est favorable à des infrastructures cohérentes et performantes, tant pour le transport individuel que pour les transports collectifs.

Un commissaire s'étonne du contenu du postulat, étant donné que la postulante a soutenu par le passé l'idée d'une diminution des places de parc dans les nouvelles constructions, impliquant un report du stationnement des véhicules privés sur le domaine public.

Un commissaire souligne que, contrairement à ce qui a apparemment été perçu, il n'est pas question d'un postulat anti-voitures. En effet, aucune réduction du nombre de places de parc n'est mentionnée. Il s'agit de prioriser l'usage de stationnement des habitants en possession d'un macaron L, ceux-ci ayant des difficultés à trouver des places de parc, notamment en raison du nombre élevé de places dévolues au stationnement de durée limitée. Il rappelle également que l'occupation du parking de la Riponne n'est pas à son maximum, ce qui signifie que du stationnement est disponible pour accéder aux commerces du centre-ville.

Il est précisé que les chiffres de l'Observatoire de la mobilité indiquent une baisse enregistrée du trafic sur tous les axes desservis par des transports en commun.

Un commissaire souhaite savoir si le postulat prévoit de supprimer toutes les places accessibles aux détenteurs du macaron L dans les centralités de quartier et dans les rues où les commerces et entreprises prédominent, notamment à la rue Saint-Roch et demande également un éclaircissement quant au report de l'heure du stationnement libre.

Il est relevé que les espaces publics devraient être rendus aux piétons et aux habitants, la voiture ayant envahi les rues et les places depuis quelques années. Le manque de stationnement pour les vélos est également mentionné.

Il est estimé opportun de pouvoir proposer des transports publics performants avant de diminuer l'offre en stationnement. Il est dès lors préconisé d'attendre la mise en fonction des transports en commun, tels que le tram et le m3 et d'évaluer la situation ensuite.

La postulante précise qu'actuellement, l'accès au centre-ville doit se faire prioritairement en mobilité douce et en transports publics. En effet, lorsqu'une ville se densifie, l'automobile devient inefficace au vu de l'espace qu'elle nécessite. Elle souligne également que les parkings en ouvrage offrent 5'000 places de parc en centre-ville, ce qui en fait la ville de Suisse la mieux équipée de ce point de vue. Pour ce qui est des habitants des hauts de la ville, le m2 représente un moyen de transport très attractif pour se rendre au centre depuis le parking de Vennes.

S'agissant des points soulevés précédemment, il est estimé que les mesures proposées restent simples, à savoir par exemple la diminution du temps de stationnement autorisé de 2 heures à une demi-heure, ainsi que l'attribution d'un macaron autorisant le stationnement dans toute la ville pour les véhicules en auto-partage.

Actuellement, environ 44 à 50% des places de parc de la rue St-Roch sont accessibles aux détenteurs du macaron L. Au travers du postulat, une augmentation de la proportion de places ouvertes aux résidents est souhaitée, tout en maintenant une portion réservée aux commerces et aux visiteurs. Concernant le stationnement libre à une heure plus tardive, il s'agit de favoriser les habitants qui rentrent du travail à 20h00 et qui ne trouvent pas de place de parc.

Au sujet de la réduction du temps de stationnement, la durée proposée de 30 minutes ne serait pas suffisante pour effectuer des courses au centre-ville. S'agissant de l'auto-partage, les conditions d'octroi d'un macaron font craindre une complication des mesures administratives.

Mme Germond indique que la volonté de la Municipalité est d'assurer l'accessibilité au centre-ville, que ce soit en transports publics ou en transport individuel motorisé. Cependant, elle est consciente des limites posées par l'espace à disposition.

Il s'agit de trouver le bon compromis entre les usagers ayant la possibilité de se déplacer en transports publics et ceux qui ont des impératifs liés à leur profession ou à leur capacité de mobilité. Le postulat pose des questions intéressantes, notamment l'importance de l'accès aux commerces du centre-ville et la difficulté de stationnement pour les habitants. Elle souligne également que le nombre de véhicules par habitant est passé de 430 dans les années nonante à 310 actuellement et 250 dans l'hyper centre pour 1'000 habitants. Elle termine en indiquant que la Municipalité est ouverte aux questions posées par le postulat et est prête à y réfléchir afin de trouver le meilleur équilibre entre les différents besoins des usagers.

Pour un commissaire, la plupart des résidents rentrent bien avant 20h00 du travail. Un report de l'heure libre ne leur faciliterait donc pas la recherche de place de parc. Par ailleurs, il constate également à la lecture du postulat un désir de diminuer l'offre en stationnement. Or, il considère que les places de parc sur le domaine public sont nécessaires car, malgré un tarif du parking de la Riponne plus attractif, celles-ci demeurent très prisées. La demande est donc réelle. Pour terminer, il rappelle que l'automobile est synonyme de liberté et qu'il est important de laisser la possibilité aux usagers d'utiliser ce moyen de transport. De plus, il émet l'éventualité d'une perte économique pour la Ville, estimant que les détenteurs d'une voiture possèdent un pouvoir d'achat supérieur aux autres citoyens.

Un commissaire souhaite rappeler que le parking de la Riponne propose un abonnement de nuit de 17h00 à 09h00 au tarif de CHF 25.- par mois, ce qui représente une solution compétitive pour les habitants qui rentrent tard le soir et qui peinent à trouver une place de parc.

Il est souligné que tant que le nombre de places alloué par appartement sera réduit, il sera impossible de diminuer le nombre de places de stationnement sur le domaine public.

Pour un commissaire, bien qu'il soit personnellement en faveur d'une diminution du nombre de places de parc en ville, il n'en est pas question dans le présent postulat. Il s'agit plutôt de favoriser le stationnement des résidents sur les places de parc situées sur le domaine public et de rediriger les autres automobilistes vers les parkings couverts privés. D'ailleurs, aucune des six mesures proposées n'implique une réduction du nombre de places de parc.

Au vu des chiffres, le problème de stationnement sur le domaine public devrait tendre à diminuer avec le temps, ceci au vu du nombre de véhicules par habitant qui est en diminution. Le postulat, tel que présenté, n'aurait en ce cas plus lieu d'être.

L'un des buts du postulat est de diminuer l'impact du stationnement sur le domaine public, ceci afin d'améliorer la qualité de vie des résidents. Cela ne signifie cependant pas de facto une diminution des places de stationnement pour les résidents. Par ailleurs, les automobilistes souhaitant se garer pour une durée supérieure à 30 minutes sont invités à se

diriger vers le parking de la Riponne. Il convient davantage qu'autrefois de remplacer la voiture par les transports publics, notamment au vu des problèmes climatiques. L'automobile doit rester un moyen de déplacement mais l'auto partage devrait être favorisé afin de réduire les besoins en stationnement.

Un commissaire annonce déjà qu'il s'abstiendra de voter la prise en considération de ce postulat, par crainte d'une diminution de l'offre de stationnement au centre-ville, déjà difficile.

Un commissaire rappelle que la durée du temps de stationnement sur la place de la Sallaz avait été réduite à 1 heure et que plusieurs commerçants ont fait la demande de l'augmenter à 2 heures, ce qui démontre qu'un temps de stationnement de 30 minutes est trop court. Par ailleurs, il souligne que le parking de Vennes ne délivre d'abonnement que pour les usagers empruntant le métro m2 pour plus de trois arrêts, ce qui limite les possibilités de stationnement. Il faudrait donc revoir certains règlements privés si l'on veut favoriser le stationnement sur le domaine privé et non public.

Un commissaire estime que les différentes taxes dont s'acquittent les automobilistes leur donnent le droit de stationner sur le domaine public pour une durée supérieure à 30 minutes, ce à quoi il est répondu que les places de parc sur le domaine public ne sont pas financées que par les taxes payées par les automobilistes mais par les impôts communaux.

**Mme Germond** précise que le financement des routes communales est entièrement à charge de la Ville, le 25% étant soumis à péréquation.

Au vu des discussions, il est décidé de passer au vote :

OUI : 3 voix

NON : 4 voix

Abstentions : 2 voix

La séance est levée à 09h10.

Discussion

**M. Pedro Martin (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Karine Roch (Les Verts)** : – Ce postulat ne demande aucune réduction du nombre de places de stationnement. Il s'agit de prioriser l'usage du stationnement sur la voie publique, en ville, en faveur des habitants du centre-ville et des personnes qui ont réellement besoin de se déplacer en voiture pour des raisons professionnelles ou pour des difficultés de mobilité. Ceci est prévu au moyen de deux ajustements : par le ratio de places accessibles aux détenteurs de macarons et en reculant l'heure à partir de laquelle le stationnement est libre. A ma connaissance, c'est déjà le cas pour certains quartiers. Le postulat tient compte du fait que certaines rues sont dotées de nombreux commerces et demande d'ajuster le ratio de places disponibles aux détenteurs de macarons en conséquence.

Il est à noter que la gestion du stationnement sur le domaine public est assez opaque. Je crois savoir qu'il n'y a jamais eu d'étude générale sur la pondération du stationnement dans le centre et dans les quartiers en fonction du nombre d'habitants. Lors de la séance de commission, nous avons eu de la peine à obtenir les chiffres exacts concernant le nombre de places « macaron » à disposition dans le centre-ville. Le postulat vise donc aussi, peut-être, à éclairer ce point.

Comme l'a dit M<sup>me</sup> Müller, Lausanne est une des villes les mieux dotées en places de stationnement dans les parkings : ils totalisent environ 5000 places. D'ailleurs, le taux d'occupation de ces parkings est aussi une question assez obscure. En résumé, nous pensons qu'il s'agit avant tout d'une affaire d'habitudes en ce qui concerne la demande

préférentielle, soi-disant, des personnes extérieures à la ville pour du stationnement en plein air sur le domaine public. Ce changement d'habitudes serait bénéfique à la qualité du cadre de vie des habitants de nombreux quartiers. Les Verts demandent donc la prise en compte de ce postulat par son renvoi à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Nous adorons la petite phrase : « les riverains sont associés aux décisions ». Il faut savoir que, depuis 2009, date à laquelle les habitants de la Cité se sont prononcés lors d'un vote en faveur du maintien du nombre de places de parc, la Municipalité n'a fait que grappiller des places au gré des travaux, grossièrement, et bafouant la volonté populaire.

La gestion du stationnement de la Ville a déjà été modifiée en catimini durant l'été, faisant débiter les heures de stationnement libres à 20 h. Comme cela, l'air de rien, hop, on change les autocollants !

La Commune se soucie assez peu de savoir si les restaurateurs, qui rapportent des impôts pour payer les largesses sociales, ont pu être impactés par un tel changement. Nous pouvons confirmer que, dans le quartier de la Cité, un restaurant s'est reconverti en bar à bière la semaine dernière ; le début de la fin, sans doute. Les travaux perpétuels ont supprimé la moitié des places de parc environ. La pression est telle sur le parcage, avec des prunes à 13 h 35, que certains clients se sont détournés du quartier, navrés de l'état d'esprit lausannois. Le déplacement du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture à La Sallaz achèvera sans doute encore un restaurant.

Au centre-ville, les places pour moto manquent. En revanche, à la Cité, il y en a sans doute beaucoup trop, et pas une seule place où attacher son vélo pas trop cher. C'est d'ailleurs tout le problème des vélos électriques : les personnes ont les moyens de se les acheter, mais aucun moyen de les parquer. Nous pensons d'ailleurs qu'il ne faut pas octroyer un subside de 15 % pour l'achat d'un vélo électrique, mais utiliser cet argent pour créer des endroits pour les parquer de manière sécurisée.

La Municipalité aime rappeler que le nombre de places de parc n'a pas diminué depuis 1995, selon l'Observatoire de la mobilité de 2012. La réalité, c'est que la population a augmenté de 28 000 habitants depuis. Mais que l'on se rassure, il s'agit essentiellement de personnes qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture ou qui ne peuvent plus conduire. Ceux qui ont besoin d'une voiture, qui rapportent des impôts, évitent d'habiter en ville une fois qu'ils ont bien profité des facilités pour les gardes d'enfants. Merci Lausanne et « tchô bonne » !

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Tout le monde l'a compris, la politique du stationnement est un élément clé de la mobilité. Là où il y a des places de stationnement, il y a de la circulation. C'est un domaine, comme d'autres, où l'offre crée la demande. Ainsi, toute remise en question du nombre de places, de leur localisation, de leur accessibilité, suscite-t-elle des réactions généralement vives, comme on l'a déjà vu à plusieurs fois dans ce Conseil. Ce fut également le cas dans le cadre de la commission chargée d'examiner le postulat de M<sup>me</sup> Müller.

Rappelons tout d'abord ce que demande ce postulat. Il propose de repenser la politique du stationnement, compte tenu du futur Plan directeur communal, lequel met en avant la mobilité douce et les nouveaux transports publics. Elle propose d'étudier les principes suivants : diminuer l'espace dévolu au parcage sur le domaine public. Contrairement à ce que dit M<sup>me</sup> Roch, la dernière phrase du postulat parle bien de réduire la surface du domaine public dévolue au stationnement ; il ne faut donc pas se voiler la face. Il propose ensuite de donner la priorité aux besoins des habitants, des commerces et des entreprises, et d'augmenter le nombre de places macarons au centre-ville. On rappellera à cet égard que la zone du centre-ville est la seule zone où il y a plus de voitures avec un macaron qu'il n'y a de places macarons. Généralement, c'est l'inverse, il y a plus de places macarons que de macarons délivrés.

Il s'agit également de faciliter le parage des personnes à mobilité réduite, des véhicules utilitaires et des voitures en auto-partage. Contrairement à ce que l'on a donc entendu, il n'est pas question de réduire l'accès des véhicules aux commerces et aux entreprises.

Il s'agit aussi de redéfinir la politique des deux-roues motorisés et de retarder l'horaire payant, clairement demandé, ou disons dont l'étude est demandée. Créer des parkings à vélos ; il y a énormément de zones où il n'y a pas de possibilité de parquer un vélo, il n'y a pas d'arceau, si ce n'est les troncs d'arbres et autres bords de barrières et poteaux électriques. Et puis effectivement, associer les riverains aux réflexions et décisions.

En commission, d'aucuns ont estimé qu'il fallait attendre la création des Axes forts de transports publics pour envisager une remise en question de la politique du stationnement. Ce à quoi on peut rétorquer que les transports publics ont déjà largement augmenté leur offre par la création de lignes nouvelles, ainsi que par des prolongements de lignes existantes. Il n'y a donc pas de raison d'attendre.

Invoquer la liberté de venir au centre-ville et d'y occuper une place de parc, c'est admettre que le droit à une qualité de vie correcte des habitants est secondaire par rapport au droit de l'automobiliste, et que l'on peut tourner dans des quartiers d'habitation pour chercher une place sans se préoccuper des nuisances qui vont avec. Les façades noircies du centre-ville témoignent de la quantité de poussières fines qui résultent de la circulation excessive, à laquelle les automobilistes à la recherche d'une place de parc contribuent largement.

Petit clin d'œil à celles et ceux qui défendent le droit de se parquer lorsqu'on a besoin de porter des objets lourds, je demande à M. Tétaz de bien vouloir projeter la photo que je lui ai remise. (*Une photo est projetée à l'écran.*) Voilà donc un contrebassiste qui se rend à son travail avec sa contrebasse sur le dos. Il est donc possible, même avec une contrebasse, de se déplacer à vélo.

Penser que la réduction du taux de motorisation va entraîner *ipso facto*, comme on l'a entendu, une baisse du nombre de places de parc nécessaires, c'est un vœu pieux, puisque la plupart des véhicules venant parquer au centre-ville sont ceux dont les propriétaires vivent en périphérie ou dans d'autres communes, et qui reviennent au centre pour toutes sortes de raisons.

Quant au nombre de places macarons, j'en ai déjà parlé : le centre-ville en a moins proportionnellement que dans d'autres zones ; le Service des routes et de la mobilité m'avait transmis les chiffres. Augmenter le nombre de places macarons au centre-ville est donc une demande totalement légitime et une question d'équité entre les habitants des différents quartiers.

Rappelons aussi que le parage occupe une part importante de l'espace public. J'ai moi-même fait un certain nombre de mesures, histoire d'y voir clair. Certaines rues sont bordées des deux côtés par des places de parc, avec une chaussée relativement importante et des trottoirs étroits ; cela fait que les trois quarts de la rue sont dévolus aux véhicules, qu'il s'agisse de véhicules à l'arrêt ou qui roulent. Nous sommes donc convaincus que c'est le bon moment pour repenser la politique du stationnement au centre-ville. Le groupe socialiste soutiendra le renvoi de ce postulat à l'unanimité.

**M. Jean-Christophe Birchler (CPV) :** – Je m'exprime au nom du groupe le Centre, PDC-Vert'libéraux pour vous recommander de ne pas prendre en considération ce postulat. Il y a effectivement des choses qui sont pertinentes dans ce postulat, notamment en ce qui concerne le stationnement des vélos. Par contre, quand on lit le rapport de commission et que l'on écoute les précédentes interventions, il me semble que les intentions ne sont pas claires, notamment en ce qui concerne une éventuelle diminution de l'offre en stationnement public sur la chaussée.

Toutefois, on peut voir que le postulat pose une question très intéressante : à qui est destiné en priorité le stationnement sur le domaine public ? Nous ne partageons malheureusement pas l'avis du postulat, car la prolifération de véhicules-ventouses des riverains sur les

espaces publics du centre-ville péjorerait la qualité de ces derniers. Nos commerces ont toujours besoin d'une accessibilité routière attrayante. Cela évoluera probablement, on le veut effectivement, mais les changements de comportement prennent du temps, et il faut en laisser un peu.

Nous sommes d'accord de revoir la politique du stationnement au centre-ville de Lausanne – on ne critique pas cet aspect –, mais nous souhaitons plutôt la moderniser, la dynamiser et non la figer en envoyant le message aux habitants que les places leur sont dédiées. Nous vous invitons donc à ne pas prendre en considération ce postulat qui n'apporte pas une réelle plus-value à l'ambiance de nos rues, à l'attractivité des commerces et à la diminution du trafic parasite de recherche de places.

**M. Xavier de Haller (PLR)** : – J'ai été ravi de voir la charmante photographie présentée par M<sup>me</sup> Decollogny. Je serais presque prêt à la rejoindre dans son raisonnement en imaginant la place Saint-François, ou les trottoirs, où chacun se promènerait à vélo avec, sur son dos, un paquetage relativement important, tel une contrebasse, une machine à laver, je ne sais pas, un sac de hockey. Pour les piétons, en termes de qualité de vie, cela devrait être particulièrement agréable de croiser ce genre d'équipage.

Lorsqu'on commence à parler de qualité de vie et que l'on commence à s'exprimer au nom d'une majorité en prétendant une sorte de bien collectif supérieur, chacun peut y aller de sa propre interprétation et de sa propre musique. Mais ce n'est pas notre rôle de décider ici ce qui est mieux pour tous ; nous devons prendre en compte les intérêts communs. Et quels sont les intérêts communs en termes de mobilité ? Pour le PLR, depuis de nombreuses années, la mobilité se décline non pas en favorisant l'un des modes ou l'autre, mais en estimant qu'il faut des infrastructures polyvalentes, qui permettent à tout un chacun de se déplacer de manière efficace. Dans ce sens, la mobilité en transports publics, donc la mobilité collective doit être traitée sur pied d'égalité – cela déplaira à certains – avec la mobilité individuelle.

L'enjeu de ce débat est finalement de conserver, d'une part, l'accessibilité et, d'autre part, l'attractivité du centre-ville. Lorsque l'on dit que ce préavis n'a pas pour but de diminuer le nombre de places de parc, je crois que c'est faux – et M<sup>me</sup> Decollogny l'a confirmé –, puisque, manifestement, si on lit le postulat dans son intégralité, on arrive à la conclusion que les conditions de parcage vont se péjorer. Certes, on essaye d'enrober cela en disant qu'on va plutôt faire bénéficier ceux qui en ont vraiment besoin, donc les riverains. Mais, au final, qu'est-ce qu'on fait ? On va faire payer un peu plus tôt les places de parc le soir. Qu'est-ce qu'on fait d'autre ? On va diminuer le nombre de places de parc sur le domaine public, donc reporter la problématique sur le domaine privé. Je ne crois pas qu'on fera bénéficier notre centre-ville d'une vraie plus-value.

La qualité de vie est un argument qui a été avancé à de nombreuses reprises ; je pense que la qualité de vie d'un centre-ville, c'est notamment son accessibilité. Et cette accessibilité ne peut être efficace que lorsque l'on décline la mobilité dans tous ses aspects et sous toutes ses coutures. Partant, je pense que ce postulat ne devrait pas être transmis à la Municipalité.

J'aimerais encore souligner un point : il ne faut pas oublier que la voiture a, pour beaucoup de personnes, essentiellement un caractère social. Pour beaucoup de familles, il est extrêmement difficile de pouvoir réaliser un certain nombre d'activités, de pouvoir s'occuper des enfants, de leur scolarité et de leurs activités professionnelles sans compter sur un véhicule et sur la mobilité individuelle. Pour les différents arguments que je viens d'énumérer, et en me ralliant également aux arguments de M. Birchler, je pense que ce postulat ne devrait pas être transmis à la Municipalité. Je vous invite donc à le refuser.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Je voudrais juste rappeler les grandes lignes et le contexte qui entoure le dépôt de ce postulat, rapidement, bien sûr, puisqu'on est pressé, comme on nous l'a rappelé précédemment.

Dans le cadre du PALM, 80 000 nouveaux habitants sont prévus dans l'agglomération lausannoise d'ici 2030. C'est une augmentation de la croissance notable par rapport à ce qu'il y a eu dans l'agglomération lausannoise ces dernières années. En plus de ces nouveaux habitants, il y aura, je crois, 30 000 nouveaux emplois. Avec de tels chiffres prévus pour l'agglomération, il est certain qu'il va y avoir un accroissement du trafic pendulaire en direction de Lausanne si aucune mesure alternative n'est prise. Il y a donc un réel risque de report non seulement sur le trafic pendulaire, mais également à l'intérieur de la petite ceinture si le taux de motorisation actuel se maintient.

On a déjà rappelé plusieurs fois dans ce plénum qu'une des évolutions positives ces dernières années, c'est la baisse du taux de motorisation par habitant dans les villes. Bien sûr, s'il y a une augmentation tellement énorme du nombre d'habitants dans une agglomération, vous comprenez bien qu'il y a risque de saturation des infrastructures routières. Face à ce risque, le PALM développe une stratégie très claire, qui est une bonne stratégie, et là, monsieur de Haller, vous êtes à nouveau sur un paradigme du siècle passé : ce n'est pas l'égalité entre les transports privés et les transports publics, ou d'autres formes de transports, c'est la priorité à la mobilité douce et aux transports publics sur la mobilité privée. Ces principes sont écrits noir sur blanc dans le PALM.

Le PALM va même plus loin, monsieur de Haller, puisqu'il dit : « Afin d'atteindre les objectifs de report modal sans étendre notablement le réseau routier, la stratégie des transports individuels motorisés repose sur une conception des infrastructures routières en fonction de l'offre plutôt que de la demande. » Cela veut dire que « l'approche traditionnelle consistant à adapter constamment les infrastructures routières pour répondre à la demande est progressivement abandonnée, sauf sur le réseau autoroutier ».

Cela veut dire en bon français qu'on ne peut pas constamment augmenter l'offre en places de parc, ni même la quantité de routes disponibles aux automobiles privées à Lausanne, sous peine de risquer un accroissement du nombre d'automobiles les employant. C'est clair, et c'est ainsi que, dans le PALM, on propose un changement de paradigme, soit que le politique doit dicter la demande et non plus se laisser dicter par elle. Cela veut dire aussi que l'on doit admettre, dans ce Conseil, qu'il faut une politique proactive en matière de mobilité et de mobilité douce. Les solutions proposées dans ce postulat s'inscrivent totalement dans ce cadre.

J'entends très bien l'idée derrière les interventions du PLR : si on a un risque d'accroissement du trafic, alors il faut augmenter le nombre de places de parc. C'est précisément ce qu'on ne veut pas faire. La solution amenée dans ce postulat est plus fine. Elle dit qu'il faut prioriser l'usage du parking sur les emplacements publics. Qu'il faut laisser la priorité aux gens qui n'ont pas le choix d'utiliser la voiture au centre-ville, donc les habitants.

C'est pourquoi le postulat propose que, sur le domaine public, ce soit avant tout les gens disposant d'un macaron qui aient la priorité. Les pendulaires, les gens qui viennent à Lausanne pour accéder aux commerces ils ont tout à fait le droit de venir en voiture, mais c'est explicitement ce genre d'usage qu'on veut limiter dans une agglomération en pleine expansion. C'est pour cela qu'on propose de donner la priorité à l'habitant, et c'est pour cela qu'on suggère que les pendulaires se parquent avant tout dans le domaine privé, par exemple sur le parking interne de la Riponne, ou sur des emplacements prévus à cet effet en dehors du domaine public. C'est une solution raisonnable, et c'est même probablement la seule solution raisonnable pour résoudre à la fois les problèmes de manque de places de parking pour les habitants sans donner un appel d'air – expression qui est souvent utilisée dans d'autres domaines – à l'accroissement du nombre de véhicules en ville dans le futur, jusqu'à l'horizon 2030.

**M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV) :** – Les places de parc en ville sont non seulement insuffisantes, mais, très souvent, elles ne permettent pas d'y rester très longtemps. Les trottoirs des chemins privés sont alors pris d'assaut par des personnes qui travaillent en

ville et qui y laissent leur voiture toute la journée, sans être inquiétées – et elles le savent. Les habitants de ces chemins n'ont pas beaucoup de moyens d'action, puisque la police ne peut pas intervenir.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je déclare mes intérêts : je suis président de la Société des commerçants de Chailly et je suis vice-président de la Société coopérative des commerçants lausannois. C'est vrai que je suis assez inquiet quand j'entends M. Dupuis faire une analyse un peu particulière des besoins des commerçants lausannois.

Ce n'est pas le politique qui doit fixer le nombre de places de parc dont les commerçants ont besoin, mais il faut un dialogue entre les commerçants et le politique pour fixer ces règles. Les travaux qui ont eu lieu dernièrement à Lausanne ont péjoré la marge des affaires de certains commerces – travaux privés ou publics –, parce qu'il y a eu des suppressions de places de parc ou des problèmes d'accès à ces commerces. Je suis très inquiet par rapport à ce postulat, qui prévoit de supprimer bon nombre de places de parc. Il faut tenir compte des commerces lausannois, et ici, ce n'est pas le cas.

M<sup>me</sup> Decollogny affirme que, partout où il y a de la circulation, il y a des places de stationnement. C'est bien, parce que les commerces s'en réjouissent. Pour qu'un client puisse venir dans un commerce, il doit pouvoir se parquer. Diminuer l'offre en stationnement est une punition de plus pour les commerçants. On doit y remédier, parce qu'on se prive de clients potentiels. Il faut se rappeler que pour certains achats, les transports publics sont tout à fait imaginables, mais je vois mal une famille de cinq personnes prendre les transports publics avec deux gros cornets à commissions ou deux caddies à tirer. Raison pour laquelle je vous invite à faire une pesée d'intérêts qui doit tenir compte du commerce lausannois, et à ne pas prendre en considération ce postulat.

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC) :** – Le PLC est contre le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Dans cette salle, on est tous d'accord sur le fait qu'on recherche une meilleure qualité de vie pour les Lausannois, mais il semble qu'on a des visions diamétralement opposées.

Je m'étonne un peu de cette vision de gauche, où l'on nous parle de la croissance comme un bienfait en nous disant qu'on doit se préparer à accueillir – j'ai entendu tout à l'heure – près de 80 000 nouveaux habitants dans le canton, dont la plupart à Lausanne. Alors, on veut faire sortir le trafic privé de la ville, par contre, on n'a aucun problème avec une croissance exorbitante de la population. Allez voir quelle logique se cache derrière ce constat !

Il ne faut pas se leurrer, depuis des années, la volonté de la gauche, c'est principalement de diminuer le trafic individuel en ville. Cela se voit et cela se sait dans chaque discussion que nous avons au sein de ce Conseil, lorsqu'il s'agit de discuter de plans partiels d'affectation, lorsqu'il s'agit, par exemple, de parler de l'octroi de droits de superficie, souvent, on essaye de diminuer au maximum le nombre de places de parc par ces instruments, en faisant pression sur les acteurs privés, notamment dans le cadre d'octrois de telles autorisations pour développer la construction en ville.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'équilibre dans la mobilité, et il y a une volonté politique de faire disparaître le trafic de la ville. Dans ce cadre, le postulat est un peu trompeur, parce qu'on laisse apparaître qu'on ferait des aménagements spéciaux pour ce qui est des commerçants et des personnes qui habiteraient en ville, mais qu'on aimerait finalement faire sortir les pendulaires de la ville. Je m'étonne un peu. Je ne pense pas qu'il y a beaucoup de pendulaires. Il n'y a plus beaucoup de monde qui choisisse de traverser la Ville de Lausanne, par exemple, plutôt que de prendre l'autoroute. Donc, je le répète, le PLC vous demande de ne pas transmettre ce postulat à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.) :** – Il me semble que tous les arguments qui vont dans un sens, dans l'autre, en avant ou en arrière militeraient plutôt pour qu'on renvoie ce postulat à la Municipalité, puisqu'on entend un peu tout et son contraire.

Je relis simplement ce qu'a écrit M<sup>me</sup> Müller. Elle a parlé de diminuer l'espace dévolu au parcage ; c'est juste. Mais elle a aussi demandé de donner la priorité aux besoins des habitants, des commerces, des entreprises, des personnes à mobilité réduite et des véhicules utilitaires. Elle a donc pris en considération l'ensemble des besoins qu'il peut y avoir ; je ne les ai pas tous cités, parce que je ne veux pas tout répéter.

S'agissant des pendulaires, sauf erreur, ils représentent à peu près la moitié du trafic qui traverse le centre-ville. C'est d'autant plus intéressant quand on est dans une file de pendulaires de voir qu'il y a une personne par véhicule. Donc, les pendulaires sont précisément ceux qui sont, dans le cadre du futur Plan directeur communal, appelés à passer par l'autoroute pour éviter le centre-ville.

Je ne crois pas que ce postulat règle toutes les questions liées à la mobilité à Lausanne. D'autres grands mouvements sont en marche. Je pense aux Axes forts de transports publics, qui vont changer tout de même un certain nombre de choses. Il y a aussi un certain nombre d'éléments dans le Plan directeur communal. Tous les deux, PALM et Plan directeur, tablent beaucoup sur le report modal et sur la mobilité douce. Je crois que le postulat de M<sup>me</sup> Müller s'intègre dans ce qui est en train de se mettre en mouvement dans notre ville.

Je le redis, je pense qu'il est important que la politique du stationnement soit redéfinie à Lausanne, puisqu'un certain nombre de situations prêteraient justement les commerçants. Par exemple, il y a des rues où il n'y a pas vraiment de places pour les commerçants, j'en suis parfaitement consciente. Les besoins des habitants sont aussi relativement peu pris en compte. Voilà pourquoi je vous recommande de prendre en considération ce postulat.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Il y a certains faits qui sont têtus et contre lesquels on a beau faire toutes les théories qu'on veut, cela ne change rien. Le fait est que, ces dix dernières années, le nombre de transports individuels en Ville de Lausanne, donc dans l'hypercentre, n'a cessé de diminuer. Et il a diminué pourquoi ? Pas parce qu'on harcèle, qu'on poursuit ou qu'on amende les automobilistes, mais parce qu'on leur donne des alternatives attractives sous forme de transports publics, qui leur permettent de voyager plus sûrement et plus rapidement. C'est cette augmentation de l'offre qui, seule, permettra de résoudre, à terme, et progressivement, sans que l'on ait besoin de diminuer le nombre de places de parc, nos problèmes de mobilité.

Il y a quand même une chose qui me fait réfléchir. On peut penser ce qu'on veut et avoir la position qu'on veut politiquement, mais regardez le quartier des Fiches, où il se fait plus de 700 logements. Il y a un nombre relativement important de places de parc en souterrain – je ne connais pas les chiffres exacts – qui n'ont pas preneur. On peut se disputer sur les causes, soit parce que des gens n'ont pas de voiture : chic, c'est bon, c'est la bonne réponse. Soit parce que des gens estiment que c'est trop cher et puis parquent sur le domaine public. Mais allez parquer sur le domaine public dans le secteur de la route de Berne. Vous ne vous parquerez pas longtemps, c'est de l'ordre de secondes. C'est la raison pour laquelle je crois, et nous croyons, que seule une offre à laquelle nous y concourrons par des investissements énormes permet de diminuer et de rendre un peu plus détendue cette question du parcage en ville, sans que l'on ait besoin d'avoir des mesures coercitives qui braqueraient une partie de la population.

La discussion est close.

**M. Pedro Martin (Soc.), rapporteur :** – La commission s'est prononcée de la manière suivante : 3 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le postulat est pris en considération par 52 voix contre 33 et 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts : « Centre-ville. Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

La séance est levée à 20 h.

---